

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES

1910

II

MARCEL DE PUYDT, J. HAMAL-NANDRIN
ET JEAN SERVAIS.

FONDS DE CABANES NÉOLITHIQUES DE LA HESBAYE.
JENEFFE. — DOMMARTIN. — OUDOUMONT.

COMPTE RENDU DES FOUILLES

(*Séance du 27 juin 1910.*)

I.

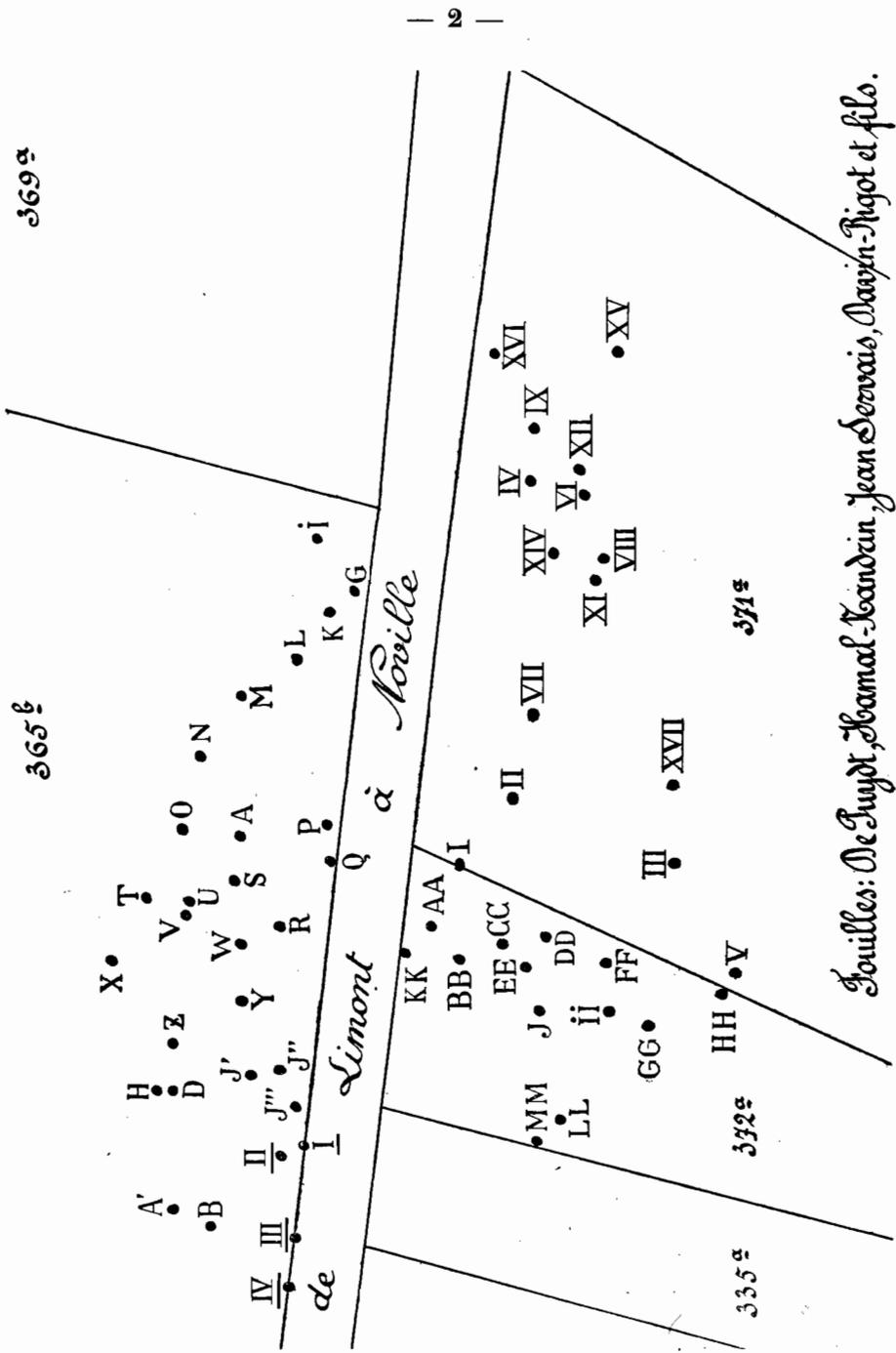
OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Depuis la publication, par l'un de nous ⁽¹⁾, du compte rendu des fouilles opérées dans l'agglomération du Grandchamp, de nombreuses découvertes ont été faites en Hesbaye par les auteurs de la présente communication, aidés de l'expérience et des conseils de M. Davin-Rigot et du concours, aussi dévoué qu'utile, de son fils, M. le Dr Herman Davin.

Au Congrès de Liège, deux mémoires sur les fonds de cabanes ont été déposés ⁽²⁾ : l'un était spécial à la mise au jour d'un foyer néolithique au centre de la ville, sous la place Saint-Lambert, l'autre renfermait, au contraire, des considérations générales sur les fouilles opérées depuis 1888 en Hesbaye. Ce dernier travail

(1) *Bull. de la Soc. d'anthropol. de Bruxelles*, t. XXVI, 1907, p. CLXVIII.

(2) MARCEL DE PUYDT, *Ann. de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, XXI^e session, 1909, t. II, pp. 33 et 287.



Feuilles: De Puylot, Hamal-Grandin, Jean Serrais, Duvyn-Pigot et fils.

FIG. 1. — Fonds de cabanes de Jeneffe. Échelle 1/1000.

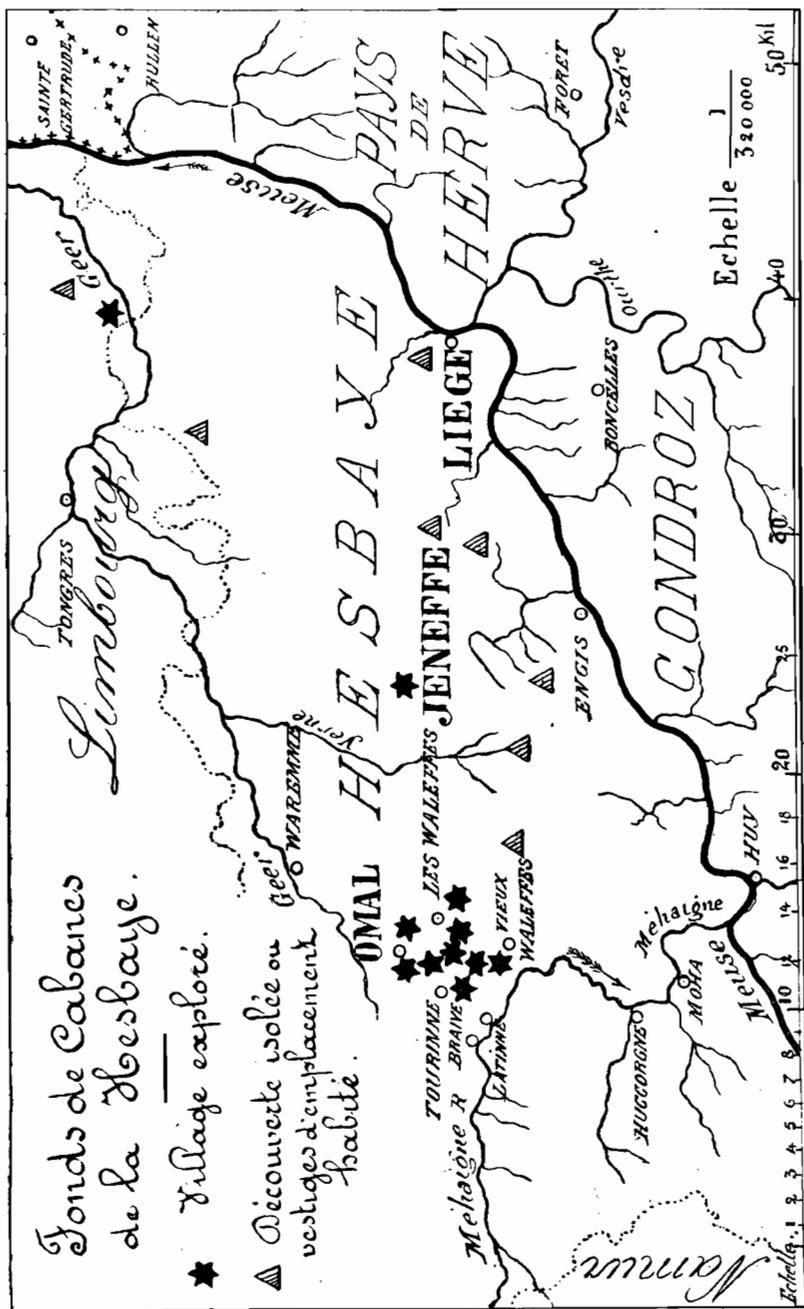


FIG. 2.

insistait sur les produits céramiques recueillis à Jeneffe, produits dont la variété et la richesse relatives ont étonné les visiteurs du nouveau *Musée archéologique liégeois*, installé à la Maison Curtius.

Après le Congrès de Liège, nous avons étudié deux agglomérations : l'une signalée par le Dr Davin, au hameau de Dommartin, commune de Saint-Georges-sur-Meuse, l'autre située en vue du château d'Oudoumont, commune de Verlainne. De ce dernier gisement un foyer, tout au moins, avait été jadis exploré par MM. Hippolyte de Mathelin et le chevalier Jules de Laminne (*).

Pour éviter de longues énumérations, nous avons reporté en tableaux statistiques nombre d'inventaires des trouvailles et repris par colonnes les dimensions des fosses ou foyers figurant à chacun des plans des trois villages de Jeneffe, Dommartin et Oudoumont.

II.

JENEFFE.

Les champs explorés en 1907 et 1908, puis visités lors du Congrès de Liège, sont mentionnés à la matrice cadastrale, section A, lieu dit La Vault, parcelles n^{os} 371a et 372a, d'une contenance respective de 1^h29 et 0^h60; lieu dit Derrière-la-Vault, parcelles n^{os} 335a et 332a, d'une contenance respective de 0^h20 et de 0^h43, et lieu dit Au long Réna, parcelle n^o 365b mesurant 2^h33.

La situation en elle-même n'a rien qui puisse attirer l'attention d'un archéologue. Les terres sont traversées par le chemin de Limont à Noville, chemin bordé de talus de hauteur variable, laissant voir trois fonds de cabanes néolithiques.

Les fonds de cabanes disparus ou entamés devaient être de même nature que ceux indiqués au plan, figure 1, au moyen de points noirs accompagnés de chiffres romains pour les fouilles opérées en 1907 et de lettres simples ou doubles marquant les endroits explorés en 1908.

L'agglomération de Jeneffe comportait plus de soixante emplacements contenant des restes de l'industrie humaine. C'est, sans conteste, le village préhistorique le plus important signalé jus-

(*) Voir Collections de l'Université de Liège. Laboratoire de paléontologie animale.

qu'aujourd'hui. La carte, figure 2, mentionne tous les gisements signalés ou décrits dans les *Bulletins de la Société d'anthropologie* et situés entre la Meuse, le Geer et la Méhaigne.

La planche IV montre, d'autre part, une vue caractéristique de cette fertile Hesbaye, région préférée, semble-t-il, à toutes autres, par le peuple agriculteur dont nous étudions les vestiges.

Au premier plan, les fosses explorées et remblayées de la terre 365*b* appartenant à M. Rose-Landrain, notre dévoué collaborateur. Plus loin, les tranchées de recherches sont en cours sur la parcelle 372*a* et ont mis au jour le fond de cabane ouvert reproduit planche IV; c'est du foyer voisin, littéra *J* du plan, qu'a été extrait, à 0^m45 de la surface du sol, le plus grand tesson rencontré durant nos fouilles. Il appartient à un vase de forme globuleuse, en pâte grossière; le dessin, figure 3, montre la pièce en place, exactement telle qu'elle a été photographiée.



FIG. 3. — Jeneffe.

Habitations, ateliers et excavations,

Les emplacements explorés ne constituaient pas tous des habitations. Les faibles dimensions de certaines fosses, creusées de mains d'homme, la nature des débris abandonnés et l'absence de traces de foyer font croire à des utilisations diverses.

Il y avait de petits ateliers où les déchets accumulés et tassés formaient une espèce de brèche dure et compacte que la pioche ou le pic pouvaient seuls entamer. Ce lit pierreux s'étendait parfois à 0^m25 de la surface actuelle du sol.

On taillait aussi les rognons de silex dans les demeures mêmes; aux points *VI* et *H* notamment, la couche de déchets s'étalait sur un côté seulement de l'habitation, de façon à laisser libre l'autre partie où les instruments utilisés et les tessons se rencontraient mêlés aux terres et matières brûlées.

Quatre fonds de cabanes étaient doubles ou à deux compartiments; la fosse *LL*, entre autres, la plus riche de Jeneffe, était divisée par une espèce de banc en terre vierge, mesurant 0^m50 de largeur sur environ 0^m25 de hauteur.

L'emplacement *K* mérite aussi une mention spéciale. Était-ce une chambre à provisions ou la demeure du meunier, comme l'a qualifiée M. le Prof^r Gravis? Ce n'est pas impossible; rappelons seulement ici qu'il y a été découvert six meules en grès ou arkose. Une pièce gisait à 0^m30 du sol, la dernière extraite était à 1 mètre de profondeur, le dos vers le fond de la fosse. C'est là, dans les masses de terres rougies, criblées d'empreintes de balles ou glumelles, que nous avons remarqué les premiers grains si savamment étudiés par le Directeur de l'Institut de botanique de Liège (1).

Au sujet des dimensions et configurations de nos primitives demeures hesbignones, il convient d'attirer l'attention sur des plans et coupes de fonds de cabanes reproduits dans le récent mémoire de l'éminent directeur du Musée préhistorique de Rome (2). Nous n'avons pas encore remarqué, comme en Italie, d'escaliers descendant dans les demeures semi-souterraines, mais il est vraisemblable qu'il en existe aussi en Belgique, malgré la faible profondeur moyenne observée à Jeneffe. Le tableau ci-après indique, à côté des numéros ou lettres des emplacements, leurs longueur, largeur et profondeur respectives.

(1) A. GRAVIS, *Ann. du Congrès de Liège*, op. cit., t. II, p. 871.

(2) Prof^{re} LUIGI FIGORINI, *Gli abitanti primitivi dell' Italia*. (Atti della Società italiana per il progresso delle scienze. Roma, 1910, fig. 5 et 8.)

JENEFFE.

Dimensions des fosses ou foyers explorés en 1907 et 1908.

N ^o d'ordre et lettres du plan fig. 1.	Longueur maxima prise à la partie supérieure.	Largeur maxima prise à la partie supérieure.	Profondeur maxima à partir de la surface du sol actuel.
---	---	--	---

PARCELLE 371^a.

I	3 ^m 50	2 ^m 00	0 ^m 50
II	2 50	1 60	0 50
III	2 50	1 50	0 50
IV	1 50	1 00	0 70
V	1 50	1 50	0 75
VI	2 40	1 60	0 70
VII	2 50	2 00	1 00
VIII	3 50	2 20	0 90
IX	2 50	1 60	0 90
X	3 50	2 20	1 10
XI	3 00	1 80	0 70
XII	1 60	1 60	0 60
XIII	2 50	2 00	0 90
XIV	2 50	2 00	0 90
XV	4 00	2 50	0 90
XVI	2 60	2 00	0 70
XVII	2 25	1 50	0 60

PARCELLE 336^a.

I	2 ^m 00	1 ^m 50	0 ^m 70
---	-------------------	-------------------	-------------------

PARCELLE 372^a.

AA	2 ^m 80	1 ^m 50	0 ^m 50
BB	1 95	1 40	0 80
CC	2 35	1 25	0 75
DD	1 40	1 25	0 75
EE	1 60	1 60	1 00
FF	2 00	1 50	0 85
GG	1 70	1 15	0 65
HH	1 75	1 25	0 60
II	1 60	1 35	0 75
JJ	2 70	1 00	0 75
KK	3 10	1 45	0 65
LL	<u>2 30</u>	<u>2 10</u>	<u>0 85</u>
	1 70	1 45	0 75
MM	<u>1 80</u>	<u>1 70</u>	<u>0 60</u>
	2 20	2 00	0 75

N ^o d'ordre et lettres du plan fig. 1.	Longueur maxima prise à la partie supérieure.	Largeur maxima prise à la partie supérieure.	Profondeur maxima à partir de la surface du sol actuel.
---	---	--	---

PARCELLE 365b.

I	4 ^m 00	2 ^m 50	0 ^m 60
II	2 00	1 50	0 90
III	1 50	1 00	0 70
IV	2 00	1 50	0 70
A	1 60	1 50	0 80
A'	1 40	0 80	0 60
B	2 20	1 30	0 90
B'	4 00	0 90	0 60
C	3 00	2 10	0 80
D	2 80	1 80	0 60
E	1 75	1 60	0 75
F	2 20	2 00	0 80
G	2 80	1 50	0 80
H	2 60	2 30	0 90
I	1 60	1 10	0 70
J	1 80	1 50	0 90
J'	1 60	1 60	0 80
J''	1 40	0 80	1 00
K	2 00	0 80	0 70
M	2 00	1 30	1 15
N	1 40	1 20	0 70
O	2 60	1 40	0 70
P	1 80	1 10	1 85
Q	<u>1 70</u>	<u>1 40</u>	<u>0 90</u>
R	1 10	0 80	0 70
S	1 10	1 00	0 60
T	1 50	0 80	0 70
U	1 90	0 60	0 70
V	1 60	1 10	1 05
W	1 80	1 00	0 75
X	2 50	1 40	0 95
Y	1 60	1 40	0 70
Z	2 30	1 10	0 95
	2 20	1 10	0 95
	2 20	1 50	0 90

Longueur moyenne : 2^m19.

Largeur moyenne : 1^m48.

Profondeur moyenne : 0^m78.

Industrie.

Nous n'entendons signaler ici que les particularités ou les constatations nouvelles.

Silex.

Au point de vue de la matière employée, c'est toujours le même silex gris bleuâtre qui domine. Il se trouve en place à 15 ou 16 mètres de profondeur, mais aucune trace de puits n'a été signalée. Au sujet de l'outillage, disons que les lames à dents de scie, lustrées par l'usage et si caractéristiques de nos habitations semi-souterraines, ont fait l'objet d'intéressantes remarques, notamment de l'éminent archéologue Émile Carthailac, lequel, lors de sa visite à Jeneffe, avec le Congrès de Liège, affirmait que ces lames dentelées constituaient des parties de faucilles analogues aux spécimens égyptiens bien connus (*).

Ces faucilles ne sont-elles pas les instruments indispensables de l'agriculteur? Cette interprétation nous paraît donc aujourd'hui absolument fondée; cependant certaines lames à dents polies par l'usage ont dû être utilisées comme petites scies à main. Le n° 4 de la figure 13 représenterait une pièce appartenant à cette catégorie.

Quant à la pièce, figure 4, elle a une conformation caractéristique et doit constituer un type voulu. Le dos est travaillé avec soin, et le bord courbe intérieur est poli par le frottement, comme si le silex avait été employé à couper. A titre de comparaison, il convient de citer une lame épaisse, à section triangulaire, rencontrée dans un emplacement habité de la Campine limbourgeoise (**).

Grès et arkose.

Sans parler de la question des meules, qui fera l'objet d'une étude spéciale, les fouilles de Jeneffe ont fourni une série de pièces si intéressantes, qu'il a paru indispensable d'en reproduire, par le

(*) ÉMILE CARTHAILLAC, *L'âge de la pierre en Égypte*. (L'ANTHROPOLOGIE, 1892, p. 420, fig. 22.)

MUNRO, *Prehistoric problems*, p. 311. — K. G. ANTON, *Geschichte der deutschen Landwirtschaft*, Görlitz, 1799-1802, I, p. 98 (cité par O. SCHRADER, *Reallexikon der Idg. Altertumskunde* [1901], v° Sichel), représente un paysan anglo-saxon du VIII^e siècle, avec une faucille à dents de scie, d'un côté, et une faux non denticulée de l'autre.

Notons aussi qu'en wallon ou dialecte liégeois, *faucher* se traduit par le mot *soi* qui signifie également *scier*.

(**) J. HAMAL-NANDRIN et J. SERVAIS, *Contribution à l'étude du Préhistorique dans la Campine limbourgeoise*. (ANN. DE LA FÉDÉR. ARCHEOL., *op. cit.*, t. II, pl. XI, fig. 11.)

dessin, au moins les types principaux. La planche I est accompagnée d'une explication détaillée. Les deux premiers spécimens paraissent des ébauches d'instruments perforés, analogues à ceux reproduits figure 5, page 11, et décrits dans le compte rendu des fouilles opérées sous la place Saint-Lambert, à Liège. L'espèce de casse-tête (?), n^o 1 et 1^{bis}, provient de Liège et montre une perforation inachevée et pratiquée en deux fois. Diamètre : 0^m074; hauteur : 0^m044; poids : 0^{kg}100.

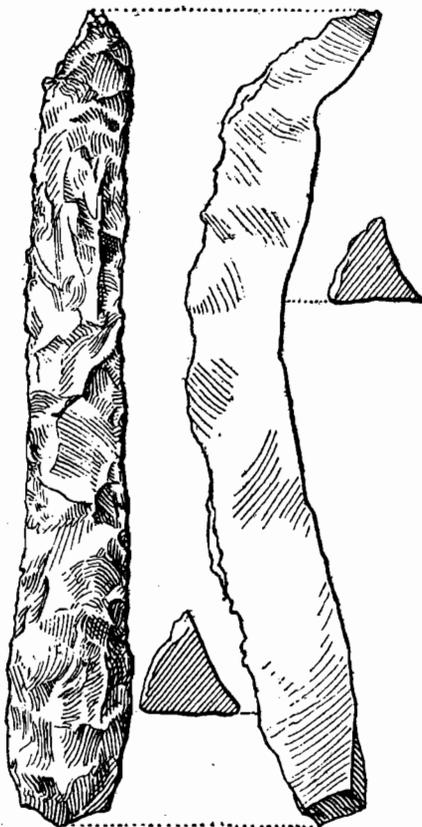


FIG. 4. — Jeneffe, grandeur réelle.

Le second objet à double cupule, figure 5, n^o 2, a été trouvé à Jeneffe. Il a éclaté en cours de fabrication, puisque l'autre partie a été recueillie, deux jours après la première, par le D^r Davin

dans le même emplacement n° 1, qui se prolongeait sur la parcelle 372a.

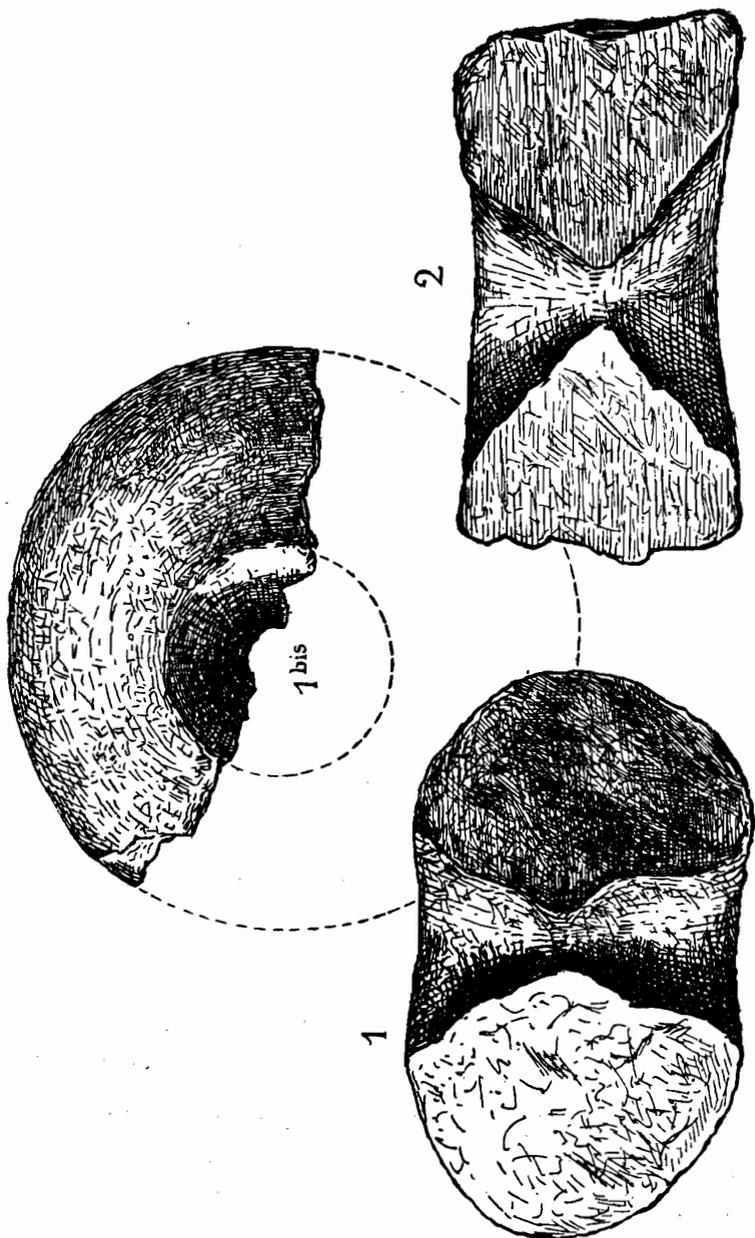


FIG. 5. — 1 et 1 bis. Liège, place Saint-Lambert. — 2. Jeneffe, grandeur réelle.

Outils polis en basalte, phtanite, limonite, oligiste, etc.

Les seize dessins reproduits à la grandeur réelle, planches II et III, montrent bien l'ensemble de cet outillage si spécial aux fonds de cabanes et si différent du mobilier robenhausien à haches polies en silex. Grâce aux recherches bienveillantes de M. Pierre Destinez, préparateur de géologie à l'Université de Liège, les roches ont pu être déterminées comme l'indiquent les explications des figures; aucune roche n'est inédite, mais la présence répétée du basalte est

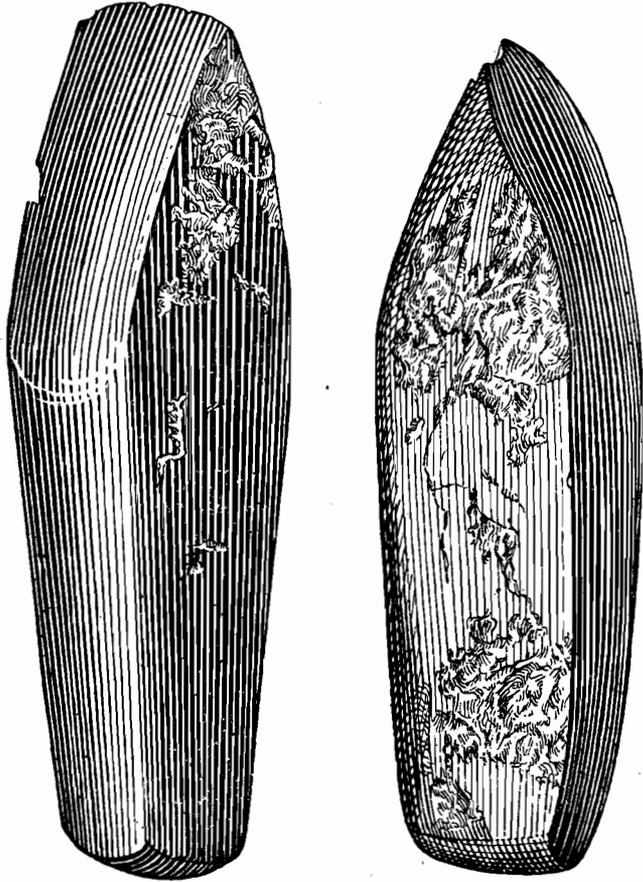


FIG. 6.

FIG. 7.

Omal, grandeur réelle.

intéressante à signaler. C'est également en basalte qu'a été confectionné un instrument qui doit se rattacher à l'industrie des fonds de cabanes, bien que trouvé sur la rive gauche de l'Ourthe. Il s'agit d'une pièce exceptionnellement rare, du type herminette, mesurant 0^m23 et entrée, en 1907, dans la collection Marcel De Puydt.

Dessin sur la croûte d'un silex.

Le fond de cabane *MM* possédait un mobilier archéologique relativement riche et peu de déchets de silex. Mais, parmi ces derniers, l'un présente une particularité ornementale, unique jusqu'aujourd'hui dans le cercle de nos recherches : la croûte blanche crayeuse est traversée par une suite de huit lignes intentionnellement dirigées et coupées par une autre ligne en creux assez irrégulière, ne pouvant provenir d'une cause naturelle. Il en est autrement de l'espèce d'excroissance visible sur le bas du dessin, figure 6, reproduit à la grandeur réelle.

Comme il s'agit d'un simple éclat, impossible de rien présumer de l'image entière qui pouvait se prolonger autour du bloc.

Poteries et céramique.

Aucun gisement de Hesbaye n'avait procuré des spécimens aussi remarquables que les champs de Jeneffe et spécialement la terre de M. Rose-Landrain, si ce n'est peut-être l'agglomération dite cité Davin, fouillée en 1888. Les planches et dessins réunis à l'occasion du Congrès de Liège ⁽¹⁾ formaient un ensemble dont nous rappelons ici quelques pièces caractéristiques, utiles à comparer. Voir figures 9 et 10 du présent mémoire, et les explications respectives des planches V et VI.

Constatations inédites.

A. — Deux poteries noires en terre fine avaient les fonds plats couverts de dessins comme les parois des vases. Dans l'une, il s'agit d'un ruban marqué dans la pâte molle à la gradine ou au peigne. L'autre tesson montre des séries de petits traits disposés

(1) MARCEL DE PUYDT, *op. cit.*, t. II, p. 287.

en forme de *V* s'évasant sur le bord, comme l'indique la figure 11, n° 1.



FIG. 8. — Jeneffe, grandeur réelle.

B. — Le tesson n° 2 de la même figure a été extrait de la fosse *Z*; avec son ruban paraissant fait à la roulette, comme ceux des vases francs, il montre un autre caractère intéressant : l'existence, dans les quadrillés et les deux petits creux triangulaires, d'une matière colorante *rouge*. C'est le D^r Charles Haake, de Brunswick, qui le premier a remarqué dans la collection Marcel De Puydt, cette ornementation déjà observée par lui en Allemagne. Pour la Belgique, la couleur blanche avait seule été signalée dans les agglomérations de Grandchamps, Jeneffe et Liège.

C. — Quatre tessons en pâte fine avec glaçure extérieure noire ou noirâtre sont couverts d'un décor ou d'une ornementation de facture totalement différents de ceux observés jusqu'ici en Hesbaye, comme on peut en juger par les planches VIII et IX.

Il ne s'agit plus ici de séries de lignes et de points dessinés ou tracés dans la pâte molle à l'aide soit d'un bâtonnet, soit d'un peigne, mais bien d'empreintes de corps tressés ou tissés (*), dont l'étude méritait la plus sérieuse attention.

(*) Le D^r Wilke, de Chemnitz, est le premier archéologue qui ait reconnu dans la collection Marcel De Puydt une poterie à empreinte de tissu, poterie dont l'ornementation restait pour nous inexpliquée.

Voici en quels termes s'exprime à leur sujet, Joseph Dechelette, conservateur du Musée municipal de Roanne; l'autorité du maître fait de ce témoignage un document précieux :

« J'ai étudié ces fragments avec la plus grande attention, aidé du concours technique d'un ancien professeur de tissage à l'École professionnelle de Lyon, actuellement dessinateur dans la manufacture de tissage dont je suis président du Conseil d'administration.

» Nous sommes arrivés à cette conviction que le décor des quatre tessons n'a pu être obtenu que par l'impression d'un réseau de vannerie.

» On reconnaît distinctement, en s'aidant d'une loupe, la croisure des brins, mais on ne distingue sur ces brins aucune trace de torsion. Étant donnée la finesse des empreintes, il nous a paru que cette particularité excluait l'hypothèse d'un textile souple tel que laine, lin, etc.

» De plus, la forme des brins semble bien répondre à celle d'une matière semi-rigide comme celles qui sont employées dans les ouvrages de vannerie.

» J'ajoute que la croisure du réseau présente sur les quatre échantillons d'assez grandes analogies et correspondrait, dans une certaine mesure, à l'armure appelée *reps* en langage de tissage.

» C'est donc un travail de vannerie comportant l'emploi de matières fines et dénotant une technique déjà avancée (1). »

De son côté, le savant Dr Wilke, après examen de la pièce originale et de ses photographies reproduites planches VIII et IX, fig. 1, a bien voulu nous confirmer par écrit son opinion autorisée. « Tous ces échantillons sont, sans aucun doute, des empreintes

(1) Cette lettre, adressée à l'un de nous (M. D. P.) et publiée d'accord avec son auteur, porte encore :

« On a trouvé dans les palafittes de la Suisse et de la Savoie des fragments d'ouvrages en vannerie qui peuvent être comparés aux tessons de Jeneffe, par exemple, le fragment de natte en jonc (?) provenant du lac de Bourget et dont le dessin a été publié. » (Voir LAURENT RABUT, *Habitations lacustres de la Savoie*, 2^e mémoire, pp. 34-35. Réunion générale des Sociétés savantes à la Sorbonne, séance du 27 avril 1867, pl. VIII, fig. 1.)

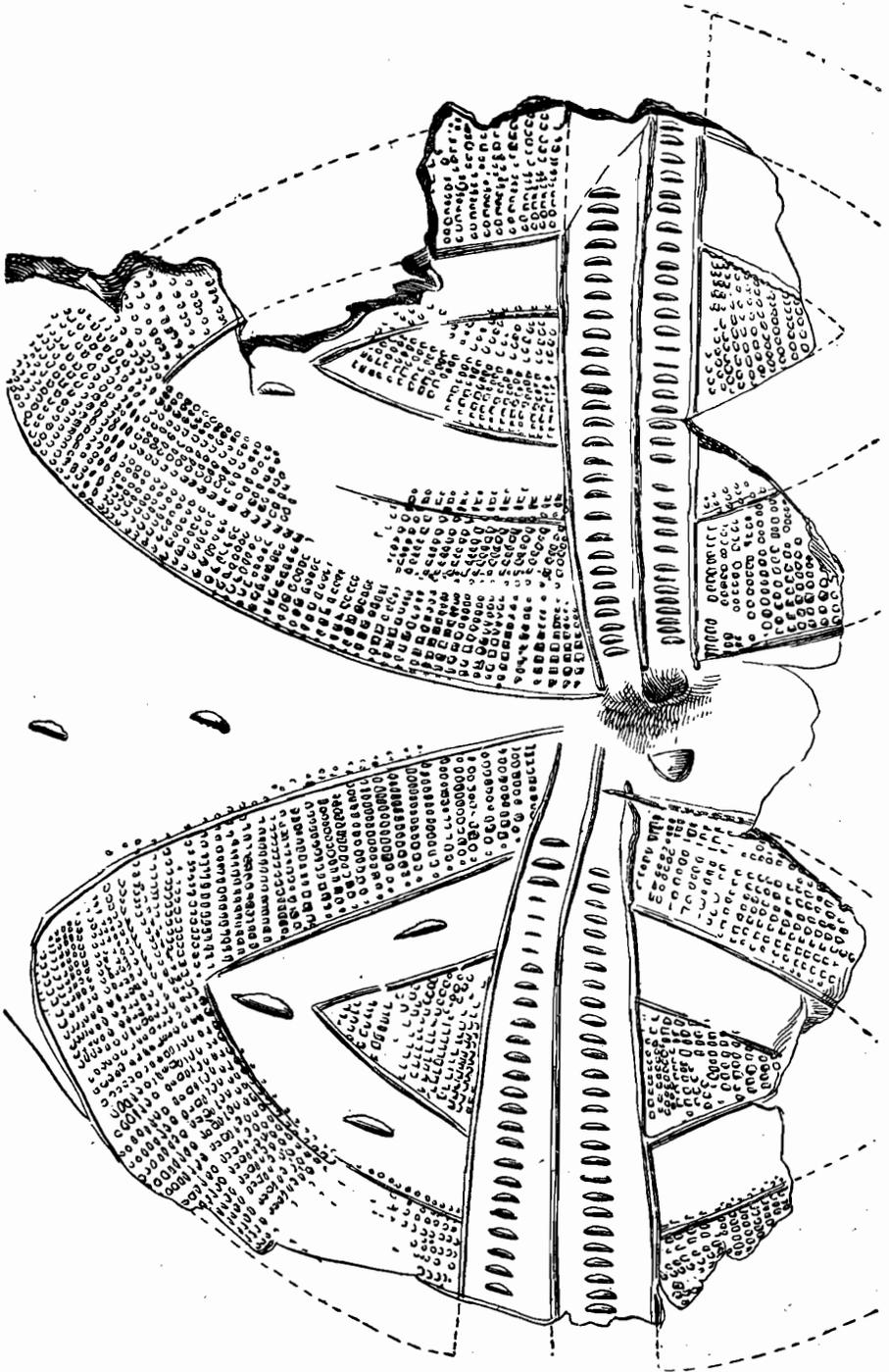


FIG. 9. — Jeneffe, fouilles de 1907, $\frac{1}{2}$ de la grandeur réelle.
Développement du dessin de la poterie, pl. V, fig. 2.

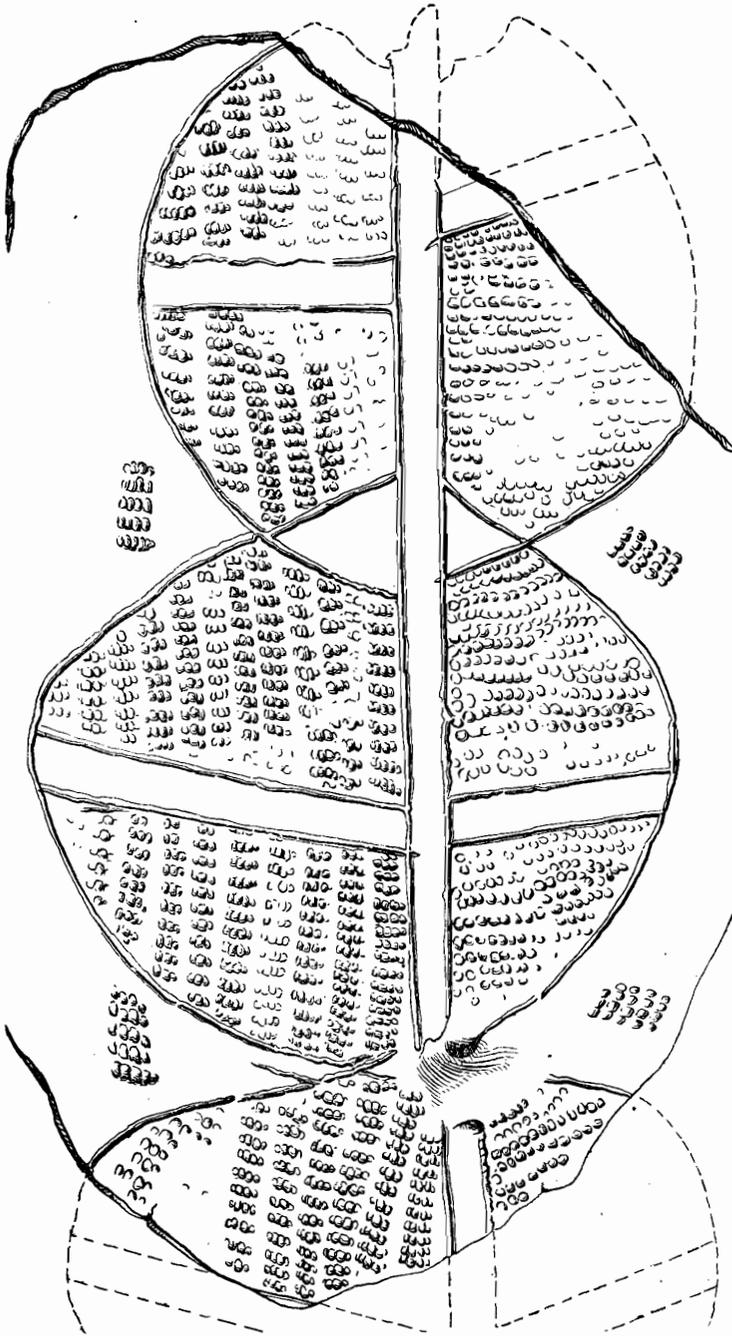


FIG. 10. — Jeneffe, fouilles de 1908, $\frac{1}{2}$ de la grandeur réelle.
Développement du dessin de la poterie, pl. VI, fig. 2.
TOME XXIX.

textiles ⁽¹⁾. L'un d'eux, le plus grand, planche VIII, figure 1, porte en tout cas l'empreinte d'une étoffe tissée, les autres sont des empreintes de tissages ou nattages ⁽²⁾... »

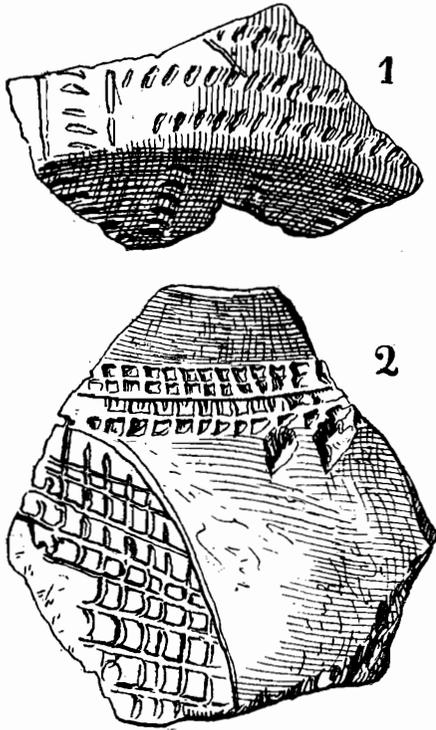


FIG. 11. — Jeneffe, grandeur réelle.

Après ces témoignages de savants étrangers à la Belgique, sur un sujet nouveau pour le Préhistorique du pays de Liège, il paraissait naturel et même indispensable d'avoir aussi l'opinion, non d'un archéologue, mais d'un spécialiste ou d'un technicien.

⁽¹⁾ et ⁽²⁾ *Textil*, en allemand, comprend aussi bien les tressages que les tissus, c'est-à-dire tout ce qui se fabrique par entrelacement de brins; il est donc nécessaire, pour ne rien enlever à l'exactitude des déclarations du Dr Wilke, d'en reproduire ici le texte même :

« Sämtliche Muster sind zweifellos Textilabdrücke und zwar ein Stück (das

Aussi est-ce avec reconnaissance que nous relatons ici le résultat du consciencieux examen de M. Gustave Lelarge, professeur à l'École supérieure des textiles de Verviers; voici le texte complet de sa lettre adressée à l'un de nous et datée du 21 juin 1910 :

« Vous m'avez remis, il y a quelque temps déjà, des spécimens de poteries néolithiques à l'effet de rechercher la nature de certains dessins dont sont ornées ces curieuses trouvailles archéologiques. La plupart des ornements paraissent avoir été exécutés en creux, à la pointe, au peigne, au burin; quelques autres, formant l'exception, semblent donner l'idée d'impression obtenue par la poussée, volontaire ou accidentelle, d'un objet quelconque sur l'argile molle.

» Cet objet ne pouvait-il pas être un tissu? Telle est la question.

» Il n'est guère possible, sur l'examen d'un seul type suffisamment caractérisé, de se prononcer d'une façon absolue, parce que tel ornement, nous donnant une idée vague de fils entrelacés, pourrait

» grösste) jedenfalls von einem gewebten Stoffe, die übrigen von geflechteten Körbchen. »

La lettre du même auteur, adressée à l'un de nous (M. D. P.), contient de plus les renseignements suivants, trop intéressants pour n'être pas traduits et rappelés en entier :

« Pour moi, écrit le Dr Wilke, ces pièces de Hesbaye ont encore un intérêt spécial, parce que, dans mon travail qui n'a malheureusement paru qu'en langue bosniaque (*Novi prinosi spiralno meandrastoj Keramici i njeni odnosi prema Kruzvuici i textiluom pletivu*), j'ai cherché à démontrer que toute la céramique dite *Bandkeramik*, à laquelle je rapporte aussi la céramique belge, a eu pour point de départ de son développement l'art du tressage ou nattage et qu'elle n'a pas eu pour ancêtre la citrouille, comme le prétend Schuchardt. (Cf. également mon dernier travail : *Spiral-Meanderkeramik und Gefässmalerei* [Céramique spiralo-méandrique et peinture figuline], p. 2.)

» Je connais assez bien d'empreintes de tressages ou nattages : un tesson vient de Lockwitz, près de Dresde, d'autres proviennent de Thuringe, d'Autriche et de Russie. De ce dernier pays, j'ai noté des tessons avec des empreintes de tressages ou nattages, conservés à Moscou, au Musée historique (salle 3, vitrine 1), et qui proviennent de *Wolosowo*, cercle de Murow, gouvernement de Wladimir. Les empreintes de vos tessons de Hesbaye rappellent très vivement les jolis travaux de tressage ou nattage trouvés dans la « Cueva de los murcielagos », près de Albuñol, non loin de Grenade (Espagne méridionale). Cf. MANUEL DE GONGORA, *Antigüidades prehistoricas de Andalucia*, t. I et II; également quelques reproductions dans le grand ouvrage des frères SIRET, *Premiers âges du métal dans le sud-est de l'Espagne*; en outre, dans ESTACIO DA VEIGA, *Antigüidades monumentacs do Algarve*, et E. CARTAILHAC, *Les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*. — Ces travaux de tressage ou nattage (poches, corbeilles, bracelets, vases en forme de gobelets, sandales, etc.) sont fabriqués avec

provenir d'un procédé que nous ignorerons peut-être toujours.

» Quoi qu'il en soit, tel dessin reproduit (fig. 4 et 4^{bis}) sur les photographies planches VIII et IX donne l'illusion absolue d'un tissu rudimentaire comme on en trouverait certainement encore chez les peuplades primitives de l'Afrique ou de l'Océanie.

» Quelle pouvait être la nature du fil employé? Au premier examen, la torsion étant imperceptible, on pourrait croire que l'on a affaire à des filaments simples détachés de plantes fibreuses; mais sous un grossissement de dix diamètres, on distingue à quelques endroits une sorte de torsion droite à spires allongées montant vers la gauche, à d'autres places, des spires plus serrées, de façon à donner l'idée d'un fil de filaments végétaux assemblés par une torsion plus ou moins régulière.

» Quant au tissu lui-même, il serait éventuellement du type reps, c'est-à-dire un effet plat aussi simple que possible. Le tissu reconstitué qui accompagne ma lettre (1), quoique fait avec du fil

le spart l'alfa, *Stipa tenacissima*, Linné), graminée qui, à mon escient, ne se trouve en Europe que dans l'Espagne méridionale.

» En France, j'ai vu des empreintes d'étoffes particulièrement belles sur des vases de la collection de Paul du Châtellier, au château de Kernuz.

» En examinant encore une fois mes tessons de poterie de Stentinello, près de Syracuse, dont le Prof^r Orsi, directeur du Musée national, m'a fait don lors de ma visite en mai 1910, j'en trouve un portant, d'après moi, empreinte d'un tressage ou d'un tissu grossier.

» (Signé) WILKE. »

Au sujet des observations ci-dessus, concernant l'origine de la céramique, notons aussi que la décoration de la poterie par l'empreinte d'un tissu n'est pas une technique propre au Préhistorique européen. Voir notamment, H. SCHÜRTZ, *Urgeschichte der Kultur* (1900), p. 322, qui en reproduit, d'après W. H. Holmes, un spécimen provenant de l'État de Pensylvanie (Amérique du Nord).

Le savant professeur Hoernes attribue l'origine de la poterie à la présence accidentelle d'argile constituant un revêtement imperméable à la surface d'un récipient en tressage ou vannerie. (Voir *Natur und Urgeschichte des Menschen*, 1909, t. II, p. 19.)

Voyez une opinion analogue dans H. SCHÜRTZ, *loc. cit.*, pp. 320, 321, et aussi NADAILLAC, *L'Amérique préhistorique* (1883), pp. 137, 138.

L'ornementation par impression de tressage s'expliquerait-elle par la survivance du souvenir de la technique primitive?

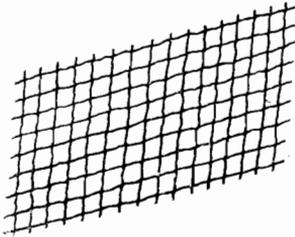
(1) Cette pièce de comparaison, habilement reconstituée, est mise sous les yeux de la Société d'anthropologie, ainsi que des empreintes du tissu, pratiquées sur de la cire à modeler. Ce tissu reproduisant les imperfections du travail des Néolithiques de Jeneffe, est exposé à Liège, au Musée Curtius (bijoutière n° 44) avec son empreinte montrant un dessin semblable à celui reproduit par la photographie, planche VIII, n° 4.

de jute ordinaire, pourrait donner la preuve convaincante que le dessin (fig. 4 et 4^{bis}) a pu être produit par impression. Il suffirait d'imprimer sur de la cire ou de l'argile plastique un fragment de ce tissu, coupé approximativement comme le tesson de poterie, photographier par le même procédé qui a été employé pour l'original et comparer.

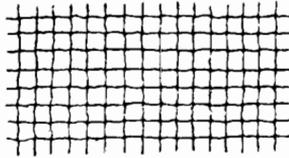
» Les éléments pour faire ce travail de comparaison me font défaut ; mais vous, cher Monsieur De Puydt, vous pourriez le tenter et si mon concours vous était nécessaire pour d'autres essais, je serais toujours à votre disposition.

» Pour terminer, je ne vous cacherai pas que ma manière de voir pourrait soulever quelques objections :

» 1^o Pour obtenir le grain des enlacements tels qu'on les voit sur la poterie, il a fallu érailler le tissu de façon à placer chaîne et trame dans deux directions obliques par rapport l'une à l'autre, comme *A* au lieu de deux directions perpendiculaires naturelles comme *B*.



A



B

» Ce qui n'est d'ailleurs pas impossible, puisque je l'obtiens bien sur mon petit essai en le tirant en biais.

» 2^o Tous les fils transversaux (trame) ne se substituent pas l'un à l'autre, d'une côte à la côte suivante sur toute la surface du dessin, comme cela doit exister dans le tissu. Il y a des places où un brin paraît faire la suite naturelle du brin voisin. Peut-être l'objection tomberait-elle d'elle-même si, au lieu de juger sur l'étoffe, on jugeait sur photographie de l'étoffe imprimée dans une matière molle.

» Enfin 3^o Sur certains fragments représentés dans l'opuscule : *Considérations générales sur les fonds de cabanes de la Hesbaye*, il y a tels effets qui se rapprochent comme caractère général du dessin 4 et 4^{bis} ci-dessus et qui pourtant dénotent un travail de grattage plutôt qu'un travail d'impression.

INVENTAIRE.

JENEFFE en

PARCELLE N° 371.												
<i>Désignation des emplacements</i>	}											
	I	II	III	VI	VII	X	XII	XIII	XIV	XV	XVI	XVII
Grattoirs et lames retouchées.	6	8	3	—	—	3	—	—	1	—	—	—
Lames à dents de scie	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Instruments du genre perçoir et lames appointées.	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	—	—
Petits instruments du type de la pièce figure 13, n° 3.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nucléus quelquefois utilisés comme percuteurs.	55	2	33	14	2	4	—	3	1	—	1	—
Couteaux, lames et éclats de dégagement	317	52	6	250	20	80	?	60	30	—	28	2
Outils polis en phanite.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Oligistes bruts ou polis.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Meules et fragments de roches autres que le silex	8	5	2	1	1	5	—	—	—	—	—	3
Fragments de poteries grossières.	154	25	12	40	30	73	15	26	15	—	35	48
Fragments de poteries fines ou ornementées	17	1	5	10	5	1	25	20	2	—	24	28
Blocs et déchets de silex en partie abandonnés sur place.	1,500	357	2,966	—	75	—	—	—	—	—	—	—

IESBAYE.

FOUILLES 1907 et 1908.

PARCELLE N° 336a.		PARCELLE N° 372a.												
I	II	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II	JJ	KK	LL	MM
2	I	—	I	—	—	I	—	—	—	9	3	2	14	10
—	—	—	—	I	—	I	—	—	—	2	—	I	3	6
—	—	—	—	—	—	I	I	—	—	I	—	—	3	I
—	—	I	I	—	—	I	—	—	—	2	I	—	—	—
8	3	—	2	—	—	15	43	16	2	37	8	6	—	40
51	142	13	36	17	86	110	176	180	61	325	71	62	522	214
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	I	—	I	3	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	I	I	—	—
3	3	I	—	—	I	—	—	—	3	4	3	—	16	2
14	21	3	29	13	—	17	25	15	5	39	39	52	292	51
6	16	3	3	2	17	9	3	8	13	13	6	24	119	29
?	?	3	50	50	350	150	300	—	—	250	108	?	?	?

INVENTAIRE.

JENEFFE en

<i>Désignation des emplacements</i>	PARCELLE								
	A	A'	B	B'	D	E	F	H	I
Grattoirs et lames retouchées . . .	—	3	16	7	6	—	3	19	2
Lames à dents de scie.	—	—	—	—	1	—	—	4	2
Instruments du genre perceur et lames appointées	—	—	1	—	2	—	—	5	—
Petits instruments du type de la pièce figure 13, n° 3.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nucléus quelquefois utilisés comme percuteurs	8	3	11	7	12	4	9	70	58
Couteaux, lames et éclats de dégagement	61	27	87	8	115	28	40	911	494
Outils polis en phtanite	—	1	—	—	—	—	—	—	—
Oligistes bruts ou polis	—	—	1	—	—	—	—	—	—
Meules et fragments de roches autres que le silex	—	—	10	—	3	5	2	13	7
Fragments de poteries grossières	35	23	54	7	22	14	27	140	54
Fragments de poteries fines ou ornementées	25	18	27	6	24	5	3	107	20
Blocs et déchets de silex en partie abandonnés sur place	268	—	100	120	?	?	70	?	100

LESBAYE.

FOUILLES 1907 et 1908.

N° 365.

	J'	J''	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	V	W	X	Y	Z
5	7	3		6	3	3	—	—	—	—	—	—	1	1	4	7	3
1	1	1		3	1	—	1	—	—	—	1	—	1	1	—	2	4
—	2	6		8	—	1	1	—	—	2	—	—	—	2	—	2	2
—	—	—		—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—
8	5	7		12	5	1	9	7	1	4	6	2	44	59	12	11	25
4	9	42		113	54	31	45	57	26	15	19	34	343	117	84	187	112
1	—	—		—	1	—	—	1	—	—	—	—	3	—	1	—	2
—	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2
2	1	1		3	4	3	1	3	—	1	—	—	8	3	1	14	8
3	84	5		31	65	17	27	118	7	7	20	33	126	23	48	98	74
4	19	—		26	27	5	13	19	—	2	—	20	53	18	10	67	58
?	—	—		—	75	50	75	70	30	—	42	30	200	?	?	?	?

Fosse aux six meules et aux grains carbonisés.

» A vous de tirer de mes simples observations ce que vous pourriez trouver d'utile à la science archéologique.

» (signé) GUSTAVE LELARGE. »

Après lecture de ce document prudent et substantiel, nous ne pouvons ici que renvoyer à l'examen des planches VIII et IX reproduisant des photographies, avant d'aborder la deuxième partie de notre communication : *Les fonds de cabanes de Dommartin.*

III.

AGGLOMÉRATION DE DOMMARTIN.

Le plan, figure 12, montre les emplacements explorés en 1909, aux lieux dits « A la Justice » et « Aux six voies ». Quinze fosses ou foyers ont été mis au jour dans la parcelle 19a, mesurant 2^h65 ; huit autres dans la terre n° 113, d'une superficie de 4^h99, et six dans le terrain n° 103.

Une trentaine de tranchées ou trous de sondage, marqués au plan par de petits cercles, prouvent qu'à faible profondeur, autour des emplacements I à XXXII, gisent encore, sous le sol arable, des débris ou rebuts de silex en quantité indéterminée.

L'agglomération néolithique de Dommartin est située sur le territoire de Saint-Georges-sur-Meuse (1), à 11 kilomètres des fonds de cabanes d'Omal et à 3 ¹/₄ kilomètres de ceux de Jeneffe. Les parcelles cadastrées 19a et 113 sont parmi les plus élevées de la région, à la cote 185 au-dessus du niveau de la mer.

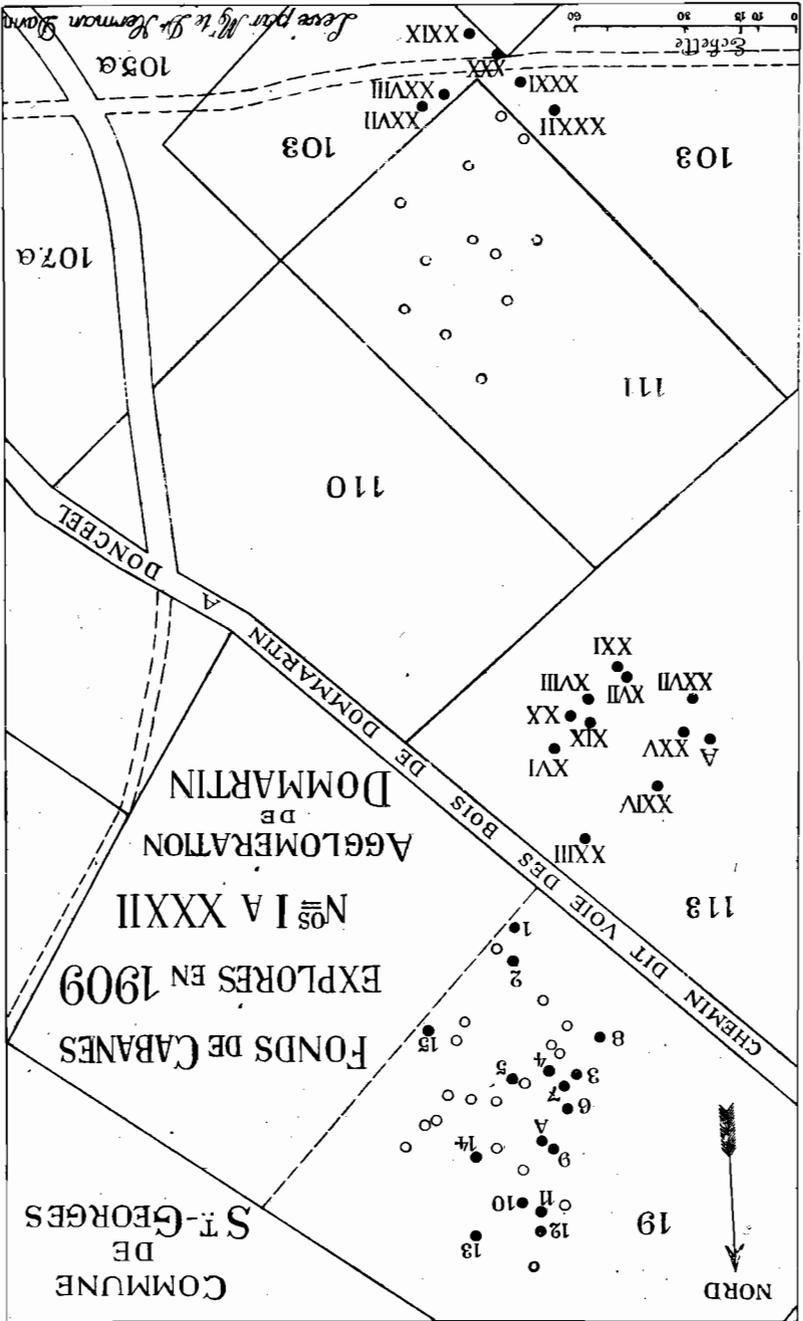
Industrie.

Nous renvoyons aux explications détaillées des planches I à III pour les spécimens d'un intérêt particulier trouvés à Dommartin, en attirant l'attention sur le petit bloc d'oligiste à facettes polies et le fragment d'instrument en phtanite identique à ceux d'Omal représentés ici pour la première fois, figures 6 et 7, mais signalés antérieurement à la Société d'anthropologie (2). Ces outils,

(1) Il y a plusieurs groupes de fonds de cabanes dans cette commune, celui figuré au plan pourrait porter le nom du lieu dit : « Aux six voies ». Au plan, l'emplacement XXVII de la parcelle 113 devrait porter le n° XXVI.

(2) Ces pièces rares font partie de la collection Marcel De Puydt et ont été données par M. le chanoine Joseph Gaillard, ancien curé de Geer.

Fig. 12.



appelés *Schuhleistenbeile* par les auteurs allemands, sont caractéristiques de l'industrie des fonds de cabanes.

Le foret ou perçoir, figure 13, n° 1, provient du foyer XXIV ; c'est la meilleure pièce d'un pauvre mobilier recueilli mêlé à des amas d'argile brûlée et inventorié comme suit : 1 grattoir, 1 nucléus, 1 marteau, 17 lames et éclats de silex ; 2 fragments de poterie à dessin, 12 tessons grossiers et 3 débris de grès.

L'inventaire du n° XVIII était aussi misérable avec 21 lames et éclats de silex, 2 marteaux, 1 anse de poterie, 1 tesson ornementé et 1 plaque de grès.

Du même genre encore était le contenu de la fosse 15 ; 39 lames et éclats, 8 nucléus, 1 tesson en poterie fine et 3 fragments de grès.

Comme inventaire plus substantiel, l'emplacement 8 donnait :

Silex : 23 grattoirs, 5 nucléus, 1 poinçon, 1 bout de flèche (?) triangulaire, 45 lames et fragments de lames, 1 éclat retouché obliquement.

Poteries : 12 fragments en pâte fine et 9 tessons ordinaires.

Après ces quelques remarques et constatations qu'il paraît inutile de prolonger, est-il possible d'émettre des vues d'ensemble sur le nouveau groupe préhistorique de Dommartin et le produit des fouilles qui y ont été opérées ?

Les considérations générales les plus frappantes sont la pauvreté ou la rareté des produits archéologiques, céramiques ou lithiques, et, d'autre part, l'extrême abondance des nucléus et éclats de dégalement.

Ces restes misérables, dans des excavations mal délimitées, souvent à faible profondeur, laissent aux fouilleurs l'impression d'un campement plutôt que d'une agglomération d'habitations. Les déchets de la taille se comptaient, sans doute, par mètres cubes ; mais encore, vu la simplicité et la rapidité des procédés de fabrication, on doit se garder ici de conclusions exagérées quant au nombre d'individus ou à la durée de leur séjour en un même point de la Hesbaye.

Plus de la moitié des emplacements, n°s I à XXXII, était formée de petits ateliers, ce qui n'empêchait pas de tailler le silex ailleurs, là où les restes de feu et les tessons marquaient l'existence d'un foyer domestique.

Dans leur masse, les nucléus présentent encore certaines variétés d'aspect : les uns sont des blocs de rebut dont toutes les lames

utilisables ont été détachées, ils sont minces et attirent plus l'attention que les blocs épais et non dégrossis amenés comme réserve pour servir à la fabrication des lames.

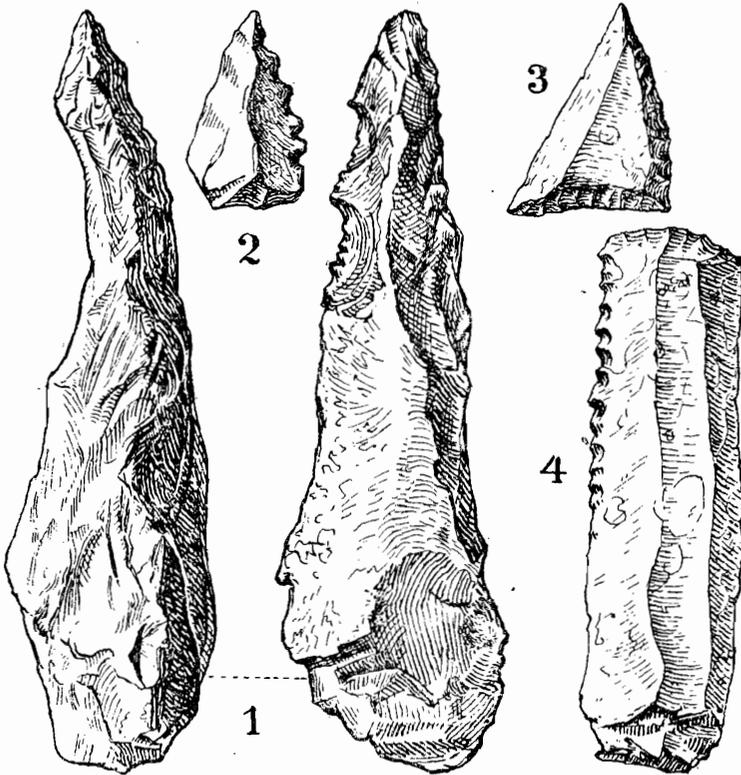


FIG. 13. — Dommartin, Jeneffe, grandeur réelle.

Pour comprendre cette distinction, il suffit de rapprocher les séries de nucléus extraits des fonds de cabanes d'Oudoumont et de Dommartin, et de les comparer aux séries de nucléus provenant, par exemple, de l'atelier robenhausien de Rullen, où les pièces ont été façonnées surtout pour l'exportation ⁽¹⁾. A Rullen, la plupart des blocs-matrices, qui s'y rencontraient jadis en abondance,

(¹) La partie la plus productive de ce gisement était le fond du vallon actuellement converti en prairies. (Musée archéologique liégeois. *Guide de la section préhistorique*, p. 30. Liège, Bénard, édit., 1909.)

n'avaient encore rien donné d'utilisable; c'était simplement la matière première préparée pour éviter des transports trop onéreux.

En Hesbaye, nous trouvons, en général, les deux choses, parce que la matière première était abondante, sans être trop éloignée des agglomérations où le silex était retillé et utilisé.

Conformation ou disposition des cabanes.

Rien de particulier n'a été révélé à ce sujet. Partout des formes arrondies, à Dommartin comme à Oudoumont, aucune trace de pieux ou de pierres. Vu la faible profondeur des excavations, leurs délimitations sont souvent mal circonscrites surtout dans les emplacements de petits ateliers. Voici néanmoins pour Dommartin un tableau utile à consulter.

DOMMARTIN.

Dimensions des fosses ou foyers.

N ^o d'ordre du plan fig. 12.	Longueur maxima prise à la partie supérieure.	Largeur maxima prise à la partie supérieure.	Profondeur maxima à partir de la surface du sol actuel.
--	---	--	---

PARCELLE 19^a.

1	2 ^m 10	1 ^m 20	0 ^m 40
2	3 80	—	—
3	1 20	—	—
4	1 10	—	—
6	2 80	0 80	0 50
7	1 40	0 80	0 60
8	1 50	1 40	1 10
9	2 00	1 50	1 50
10	1 90	0 90	0 60
11	1 40	1 40	0 60

PARCELLE 113.

XVI	1 ^m 50	0 ^m 60	0 ^m 45
XVII	2 30	1 60	0 55
XIX	1 45	0 80	0 55
XX	2 10	1 40	0 60
XXI	1 20	1 00	0 45
XXII	Configuration irrégulière		1 00
			0 60
			0 80

N ^o d'ordre du plan fig. 12.	Longueur maxima prise a la partie supérieure.	Largeur maxima prise a la partie supérieure.	Profondeur maxima à partir de la surface du sol actuel.
XXIII	3 ^m 00	1 ^m 40	$\frac{1^m00}{0\ 60}$
XXV	1 00	1 00	0 50
XXVI	1 40	0 80	0 40

PARCELLE 103.

XXVII	1 ^m 50	1 ^m 00	0 ^m 50
XXVIII	3 00	1 90	0 70
XXIX	2 50	1 50	0 50
XXX	1 75	1 75	0 50

Longueur moyenne : 1^m90.
 Largeur moyenne : 1^m19.
 Profondeur moyenne : 0^m65.

IV.

OUDOUMONT.

Les emplacements I à XVIII indiqués au plan, figure 14, ont été explorés au mois de septembre 1909, dans la parcelle n^o 128*b* mesurant 63 ares 20 centiares et sur les limites des deux terres joignantes, reprises n^{os} 117 et 130, section A du cadastre de la commune de Verlaine.

Les terrains sensiblement horizontaux sont situés au lieu dit « Fossés aux sables », entre les cotes de niveau 175 et 180, près du chemin dit « Voye des meuniers » et en vue du château d'Oudoumont qui a donné son nom au gisement exploré.

Les vues reproduites planche VII donnent une idée exacte de la région et du gisement : vers le bas, un vallon plein de verdure ; du côté du plateau, des cultures s'étendant sous le même aspect jusqu' à delà des fonds de cabanes de Dommartin. Les flèches marquent les emplacements remblayés dont plusieurs sont encore visibles et parmi eux le n^o XVII dont il sera reparlé :

Le gisement d'Oudoumont a-t-il des rapports avec celui de Dommartin, à peine éloigné de 1 kilomètre ? Était-il habité par les mêmes familles, en les mêmes temps ? Tout cela est vraisemblable vu la similitude des produits.

Dans les deux endroits, la matière première employée est iden-

tique et le silex brut semble provenir des flancs d'une hauteur voisine et du bois dit « Grand Paradis ».

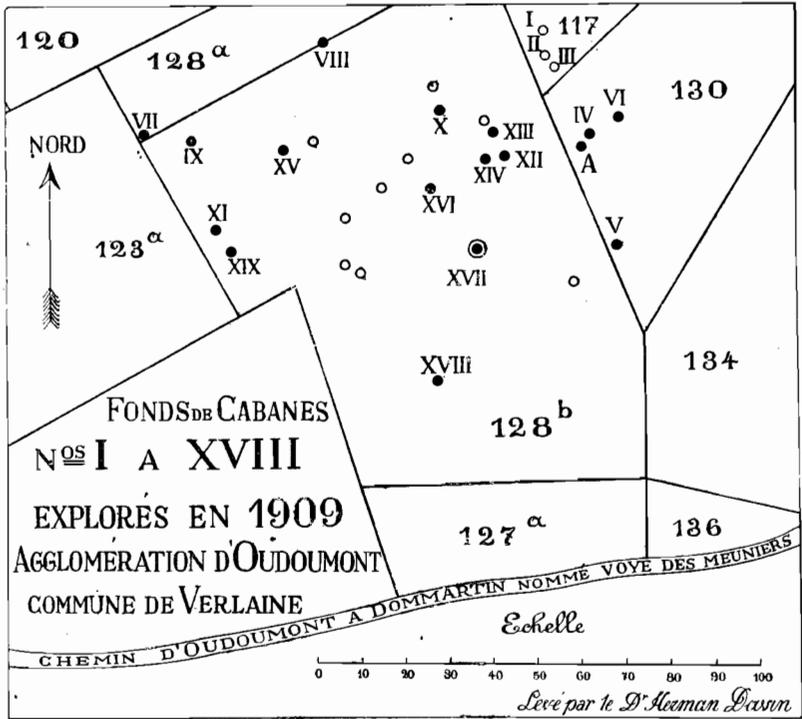


FIG. 14.

Industrie.

Au point de vue de l'industrie lithique, les découvertes les plus marquantes sont détaillées aux explications des planches I à III.

Ici encore, les pièces polies et de forme caractéristique sont en matières autres que le silex ; comme antérieurement nous retrouvons du phanite silurien, du grès micacé, de l'oligiste, etc. L'outil planche II, n^o 8, est en une roche partie noirâtre, partie verdâtre, certainement étrangère au sol belge ; il présente un aplatissement du tranchant bien marqué sur le dessin. On doit insister sur cette particularité qui démontre que les ustensiles de ce type n'étaient confectionnés ni pour trancher ni pour couper.

Une autre particularité à signaler concerne le spécimen

planche II, figure 2. La pièce devait constituer, à l'origine, une belle hache ou herminette en phtanite : ayant été brisée, elle a été retaillée en hachette, et la partie non reproduite sur le dessin porte un commencement de polissage.

Parmi les roches ayant dû servir au polissage ou à l'écrasement de corps durs, citons une plaque en grès micacé longue de 0^m26, large de 0^m14 et épaisse de 0^m02 à 0^m025, montrant une usure en creux de forme ovoïde dont aucune semblable n'avait encore été rencontrée. Cette pièce provenant du foyer n° XIV fera l'objet d'une étude ultérieure.

Au point de vue céramique, on est frappé de la pauvreté du gisement. Parmi les rares tessons ornements, un seul bord de vase attire l'attention par son ruban large de 1 centimètre fait à la roulette et formé de fines lignes parallèles d'une facture non encore signalée.

Quant à l'emplacement A du plan, figure 14, il a donné un seul marteau en silex et nombre de fragments d'une ou plusieurs poteries grossières à fond plat, rappelant la céramique de l'âge des métaux, mais pas assez caractéristiques pour rendre certaine semblable détermination.

Inventaire.

Il n'a pas été dressé d'inventaire pour les silex de la majeure partie des emplacements d'Oudoumont, qui constituaient de petits ateliers où les déchets étaient accumulés comme à Dommartin et formaient des lits compacts, dont le volume pouvait atteindre plusieurs mètres cubes.

Voici la nomenclature du mobilier extrait des deux fonds de cabanes les mieux caractérisés.

Fosse ou foyer XII :

Silex : 5 grattoirs et 2 fragments, 2 fragments de poinçon, 6 nucléus, 104 lames et fragments, 1 éclat ayant subi l'action du feu.

Poteries : 5 tessons en pâte grossière.

Matières diverses : 1 fragment d'oligiste, 1 débris de grès et 3 cailloux roulés.

Fosse ou foyer XIV :

Silex : 23 grattoirs, 4 poinçons et 4 fragments, 11 nucléus, 5 percuteurs, 71 lames, 1 grande lame utilisée, 2 lames avec l'extrémité retouchée en quart de rond, 1 lame à dents de scie, 1 pointe triangulaire dite bout de flèche (?), 1 silex ayant subi l'action du feu.

Poteries : 21 fragments ornementés ou en pâte fine, 4 tessons grossiers.

Matières diverses : 2 instruments polis, lissoirs (?) et 3 fragments de grès poli dont un de 0^m29 de longueur.

OUDOUMONT.

Dimensions des emplacements explorés en 1909 et désignés ci-dessous par des chiffres romains.

PARCELLES 117 et 130. — COMMUNE DE VERLAINE.

N ^o d'ordre du plan fig. 14.	Longueur maxima prise à la partie supérieure.	Largeur maxima prise à la partie supérieure.	Profondeur maxima à partir de la surface du sol actuel.
I	1 ^m 90	1 ^m 50	0 ^m 60
II	1 20	0 80	0 60
III	2 00	0 80	0 55
IV	1 60	1 00	0 60
V	1 00	1 00	0 70

PARCELLE 128.

VII	2 ^m 00	1 ^m 20	0 ^m 65
XII	3 00	1 30	1 00
XIII	1 00	0 70	0 50
	1 00	0 70	0 50
XIV	1 90	1 90	1 00
XV	—	—	1 75
XVI	2 50	1 25	0 80
XVII	1 30	1 30	0 70
XVIII	1 80	1 20	0 70

Longueur moyenne : 1^m70.

Largeur moyenne : 1^m12.

Profondeur moyenne : 0^m76.

Le n^o XIII était une fosse double, c'est-à-dire divisée en deux compartiments par une espèce de bourrelet de terre vierge de 0^m40 de largeur.

Osséments et céréales.

Aucun débris osseux n'a encore pu être déterminé, et il y a peu d'espoir d'obtenir des renseignements positifs à ce sujet pour nos fouilles de 1909 à Jeneffe, Dommartin et Oudoumont, mais l'emplacement n° XVII de ce dernier gisement réservait une découverte sensationnelle.

Grains néolithiques d'Oudoumont.

La fosse n° XVII mesurait environ 1^m30 de diamètre ; son contenu, des plus pauvres en produits lithiques et céramiques, renfermait assez bien de matières brûlées avec débris de charbon de bois. Subitement, à 0^m45 de la surface du sol, puis à 0^m75, la terre se présenta fortement mêlée à de petites masses noires allongées, réunies en quantité considérable. C'étaient, à n'en pas douter, des graines ou des grains. Immédiatement, en présence de M. le chevalier de Laminne et avec son aide, Marcel De Puydt et le Dr Herman Davin examinèrent avec soin le lieu de la trouvaille et ne constatèrent absolument rien d'anormal ; partout le grain était mélangé aux silex ou tessons, et nul élément étranger ne permettait de présumer un remaniement quelconque à une époque post-néolithique ou moderne.

Au surplus, comme confirmation de l'authenticité de la découverte, Hamal-Nandrin et Jean Servais recueillirent eux-mêmes, parmi les produits de la fosse voisine n° XIV du plan, un tesson de 0^m113 de long avec bloc de terre y adhérent intérieurement et contenant des grains identiques à ceux de l'emplacement n° XVII, seul marqué au plan, figure 14, par un petit cercle.

Ce tesson appartenait à une poterie assez grossière non ornementée, mais pourvue de mamelons. Était-ce le vase lui-même destiné à contenir le grain que nous retrouvions ? Ces accumulations de grains répandues sur le sol sont-elles le résultat de la chute accidentelle d'un de ces récipients tenus suspendus au plafond de la cabane pour être à l'abri des animaux et insectes nuisibles ?

C'est vraisemblable, nous déclarait M. Gravis qui étudie les produits végétaux des fonds de cabanes et faisait remarquer combien l'aspect des grains d'Oudoumont différait de ceux antérieure-

ment soumis à son examen ⁽¹⁾. Il ne s'agit plus de balles provenant du vannage d'une céréale, mais de nombreux grains de froment mis à nu et prêts à être écrasés ou moulus.

En attendant les résultats détaillés des recherches de l'honorable directeur de l'Institut botanique de l'Université de Liège, et d'accord avec lui, plusieurs échantillons de grains d'Oudoumont ont été soumis à de savants spécialistes.

Voici en quels termes s'exprime, notamment, le Dr E. Neuweiler, de Zurich, qui a bien voulu nous transmettre la déclaration suivante, trop importante pour n'être pas reproduite textuellement :

« Tous les grains mis à ma disposition appartiennent au *Triticum dicoccum* (Schrank), espèce d'épeautre dénommée *Emmer* en allemand. Les grains examinés, au nombre d'environ deux cents, se caractérisent par les propriétés suivantes :

» 1° La conservation est très bonne. Par la carbonisation, il n'est survenu que de très minimes modifications de forme. M. le Prof D. C. Schröter a carbonisé artificiellement des grains de différentes espèces de céréales et ainsi observé que c'était dans le *Triticum dicoccum* que les modifications de forme étaient les moindres. Les grains sont cassants et mats, chose qui se présente fréquemment dans les grains carbonisés de *Triticum dicoccum*. Pour les grains de Hesbaye, la couleur mate provient de la terre dans laquelle ils gisent ;

» 2° Les rapports de dimension d'environ deux cents grains ont donné :

Longueur : 4 m/m 6 — 7 m/m 0	en moyenne : 5 m/m 91.
Largeur : 2 m/m 3 — 3 m/m 9	» : 3 m/m 03.
Hauteur : 2 m/m 5 — 3 m/m 3	» : 2 m/m 87.

» 3° La face ventrale ou face à cannelure est le plus souvent nettement plane, plus rarement légèrement bombée ;

» 4° La face dorsale présente en beaucoup de cas une arête sail-lante.

» De ces constatations caractéristiques il ressort certainement que les grains appartiennent au *Triticum dicoccum*. Aucune autre espèce n'a pu être constatée parmi les échantillons envoyés à

(1) *Annales du XXI^e Congrès, Liège, op. cit.*, p 871, et *Bulletins de la Société d'anthropologie de Bruxelles* y mentionnés.

Zurich. L'examen confirme ainsi de belle façon le résultat ⁽¹⁾ de Georges F.-L. Sarauw qui, d'après des empreintes de grains, a reconnu cette espèce pour les stations belges. Dans les habitats préhistoriques, le *Triticum dicoccum* est fréquent; dans les palafittes suisses, on a trouvé le Emmer à Wangen, Robenhausen, Storen, Wauwyl, Saint-Blaise, Mörigen, etc. Aujourd'hui il est rarement encore cultivé dans les régions septentrionales du Jura suisse; mais là, aussi bien que dans la partie voisine de l'Allemagne du Sud, sa culture diminue constamment ⁽²⁾. »

De son côté, Sarauw, à qui le Dr Neuweiler vient de rendre un légitime hommage, a bien voulu aussi étudier la trouvaille d'Oudoumont. Voici le résultat de ses intéressantes constatations : « Parmi les grains carbonisés, au nombre de plusieurs centaines, — écrit notre sympathique collègue danois — je n'ai pas trouvé de *Triticum dicoccum*, mais bien une quinzaine de spécimens appartenant à l'engrain ou *Triticum monococcum*, tandis que tous les autres grains m'ont paru appartenir ou au *Triticum vulgare*, ou au *Triticum compactum*. Probablement à ces deux espèces ou variétés de froment ⁽³⁾. Si, comme le dit Marcel De Puydt, un autre envoi de grains d'Oudoumont n'a révélé que des *Triticum dicoccum*, ce fait n'a rien d'étonnant, cette espèce de froment étant largement cultivée par l'homme néolithique en Europe, en même temps et aux mêmes endroits que les autres espèces susmentionnées. La découverte d'Oudoumont donnerait donc la liste complète

(1) Rapporté par MARCEL DE PUYDT, *Considérations générales sur les fonds de cabanes de la Hesbaye*, op. cit., p. 322.

(2) Traduction d'une lettre du 2 mai 1910, adressée à l'un de nous (M. D. P.) et publiée avec autorisation de son savant auteur, le Dr Neuweiler, qui, avec une complaisance extrême, s'est offert pour étudier les grains et bois préhistoriques recueillis au pays de Liège.

(3) « Ces deux espèces ou variétés — très souvent le *T. compactum* est considéré comme variété de *T. vulgare* — sont difficiles à distinguer l'une de l'autre si l'on n'en possède pas des épis, puisque la différence est fondée sur la forme de l'épi et non sur les grains isolés. En mûrissant, les grains du *T. vulgare* et du *T. compactum* se détachent d'eux-mêmes des glumes existantes, tandis que les grains de *T. dicoccum* et *T. monococcum* restent enveloppés des glumes et ne se détachent que par un procédé spécial; la trituration, dans ce dernier cas, est beaucoup plus difficile... »

Extraits de lettres adressées à l'un de nous (M. D. P.) et publiés avec l'assentiment de l'auteur, Georg F.-L. Sarauw, attaché au Musée national de Copenhague.

des froments cultivés à l'âge de la pierre pour la Belgique, liste semblable à celle constatée dans les autres contrées de l'Europe... »

L'étude de la trouvaille d'Oudoumont n'est pas terminée; d'autres constatations marquantes sont possibles et pourront peut-être encore donner lieu à des monographies ou à des découvertes nouvelles relatives aux produits végétaux néolithiques.

C'est ainsi que, pour la Belgique, le directeur de l'Institut agricole de l'État, à Gembloux, M. Camille Hubert, et M. le Prof^r Marchal, nous ont — comme M. Gravis — promis de continuer leur savante et précieuse collaboration ⁽¹⁾.

Quoi qu'il en soit des résultats des analyses à venir, les témoignages autorisés qui précèdent suffisent pour démontrer l'intérêt capital de la découverte opérée dans l'emplacement n° XVII, découverte qui se rattache aux origines mêmes de l'agriculture dans notre fertile Hesbaye.

En résumé, et comme

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

Les fouilles de Jeneffe, Dommartin et Oudoumont ont précisé la position de trois nouveaux groupes de fonds de cabanes et considérablement enrichi nos matériaux archéologiques, surtout en ce qui concerne la céramique (Jeneffe).

Elles ont, de plus, permis les constatations nouvelles suivantes, qui marqueront parmi les découvertes préhistoriques en notre pays :

Dessin sur la croûte d'un silex.

Incrustation d'une matière rouge dans l'ornementation des poteries.

Masses de grains néolithiques permettant des études spéciales et d'un haut intérêt scientifique.

Décors, sur des poteries néolithiques de Jeneffe et de Latinne, formés d'empreintes textiles : ouvrages de vannerie, paniers ou nattes.

Ornementation, sur une poterie néolithique de Jeneffe, obtenue au moyen de l'empreinte d'une étoffe tissée.

(1) Le travail de M. Gravis, directeur de l'Institut botanique et recteur de l'Université de Liège, est reproduit à la fin du présent mémoire.

Si cette dernière interprétation est acceptée, les conséquences à en tirer seraient considérables; nous ne pouvons, aujourd'hui, que les livrer à la méditation de la Société d'anthropologie, en la remerciant d'avoir bien voulu recevoir cette communication ⁽¹⁾.

(1) Les fouilles archéologiques du genre des nôtres ne sont possibles, en Hesbaye, qu'avec un grand concours de bonnes volontés; aussi sommes-nous heureux de rendre ici un légitime hommage aux propriétaires et occupants des terres explorées, et notamment : à MM. Henri Massart et la famille Streel de Lantremange. Rose-Landrain, Delanaye-Jaynaert, Delvaux, Deperron, Poncelet-Rome, Fossoul, Mathy, Montulet, Pironet, Hacha-Renard et Stas; M. le comte d'Oultremont de Warfusée, M. le chevalier Jules de Laminne et la famille de Laminne; M. le bourgmestre de Jeneffe, le Conseil de fabrique de l'église de Jeneffe et le Bureau de bienfaisance de Liège. Toutes ces personnes et ces administrations ont reconnu l'intérêt scientifique de nos recherches dont les produits sont déjà, en partie, donnés à la Ville et déposés à la Maison Curtius, siège du Musée de l'Institut archéologique liégeois.

o ° o

Les planches V, VI et VII et les figures dans le texte nos 2, 6 et 7 sont empruntées aux *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Congrès de Liège, 1907, et insérées aux présentes pour aider à compléter les études sur les fonds de cabanés, déjà publiées par la Société d'anthropologie de Bruxelles.

M. GRAVIS.

LE FROMENT NÉOLITHIQUE D'OUDOUMONT.

Dans une notice insérée dans les *Annales du XXI^e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique* (Liège, 1909), tome II, page 871, j'ai montré que les habitants des cabanes néolithiques de la Hesbaye étaient réellement agriculteurs. Cette affirmation résulte de l'examen des morceaux d'argile recueillis par M. Marcel De Puydt lors des fouilles pratiquées par lui, en 1908, à Jeneffe, avec le concours de MM. J. Hamal-Nandrin et Jean Servais. Cette argile durcie par le feu provenait vraisemblablement du voisinage du foyer de la cabane. Elle contenait, en quantité prodigieuse, les glumes et les glumelles d'une céréale, organes qui, sous le nom vulgaire de balle du blé, constituent le résidu du battage des épis. Ces objets se présentaient soit à l'état d'empreintes, soit à l'état carbonisé selon le degré de cuisson de l'argile. L'étude attentive de ces débris prouve qu'ils proviennent d'un froment de la catégorie dite *blés vêtus*, catégorie qu'on désigne parfois sous le terme Épeautre, bien que ce nom soit en réalité celui d'une espèce seulement de ce groupe.

M. Georg F. L. Sarauw, qui le premier reconnut deux empreintes d'une céréale dans des fragments de poterie provenant de « l'agglomération de l'Épinette », a cru pouvoir rapporter cette céréale à l'espèce *Triticum dicoccum*. Cette détermination me paraît exacte, bien que dans le genre *Triticum* les espèces diffèrent très peu les unes des autres et qu'elles contiennent de nombreuses races dont les particularités se répètent dans plusieurs séries.

Outre les balles, je n'ai pu trouver dans l'argile de Jeneffe que de très rares grains de froment carbonisés, mesurant 6 millimètres environ de longueur. La rareté des grains témoigne du soin que les Néolithiques apportaient dans l'opération du vannage : ils n'aimaient pas évidemment à laisser perdre sur le sol une denrée si précieuse pour eux.

MM. De Puydt, Hamal-Nandrin et Jean Servais se sont attachés à trouver des preuves plus directes encore de l'existence d'un froment cultivé à l'époque néolithique. Leurs recherches ont été

Si cette dernière interprétation est acceptée, les conséquences à en tirer seraient considérables; nous ne pouvons, aujourd'hui, que les livrer à la méditation de la Société d'anthropologie, en la remerciant d'avoir bien voulu recevoir cette communication ⁽¹⁾.

(1) Les fouilles archéologiques du genre des nôtres ne sont possibles, en Hesbaye, qu'avec un grand concours de bonnes volontés; aussi sommes-nous heureux de rendre ici un légitime hommage de reconnaissance aux propriétaires et occupants des terres explorées, et notamment : à MM. Henri Massart et la famille Streeel de Lantremange. Rose-Landrain, Delanaye-Jaynaert, Delvaux, Deperron, Poncelet-Rome, Fossoul, Mathy, Montulet, Pironet, Hacha-Renard et Stas; M. le comte d'Oultremont de Warfusée, M. le chevalier Jules de Laminne et la famille de Laminne; M. le bourgmestre de Jeneffe, le Conseil de fabrique de l'église de Jeneffe et le Bureau de bienfaisance de Liège. Toutes ces personnes et ces administrations ont reconnu l'intérêt scientifique de nos recherches dont les produits sont déjà, en partie, donnés à la Ville et déposés à la Maison Curtius, siège du Musée de l'Institut archéologique liégeois.

o ° o

Les planches V, VI et VII et les figures dans le texte n^{os} 2, 6 et 7 sont empruntées aux *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Congrès de Liège, 1907, et insérées aux présentes pour aider à compléter les études sur les fonds de cabanes, déjà publiées par la Société d'anthropologie de Bruxelles.

couronnées du succès le plus complet, en 1909, dans la fosse XVII de l'agglomération d'Oudoumont, commune de Verlaine (1).

Le froment d'Oudoumont se présente dans des conditions toutes différentes de celui trouvé à Jeneffe. Dans le fond de cabane d'Oudoumont, il s'agit, en effet, d'une argile grise, extrêmement sableuse, qui n'a pas subi l'action du feu : elle se pulvérise très facilement entre les doigts quand elle est sèche, et se désagrège immédiatement dans l'eau.

Elle contient, à certains endroits, une quantité énorme de grains sans aucune balle ni impureté d'aucune sorte. Vraisemblablement, comme le pense M. De Puydt, un pot contenant du blé préparé pour la mouture a été brisé et le contenu répandu sur le sol s'est mêlé à la terre. Il est facile de recueillir et de compter les grains contenus dans un volume déterminé d'argile sableuse : j'ai trouvé ainsi trois ou quatre grains par centimètre cube.

Ces grains sont assez solides : ils se brisent transversalement ou longitudinalement lorsqu'on les pince entre les doigts, mais ne tombent pas en poussière aussi facilement que ceux de Jeneffe. Leur couleur est noire à l'état humide ; à l'état sec, ils paraissent gris à cause de la poussière qui les recouvre. Leur longueur moyenne est de 6 millimètres environ.

Déposés dans une solution aqueuse de potasse caustique à 10 %, ils colorent le liquide en brun, comme le fait le lignite. Quelques heures suffisent pour obtenir une coloration brune très foncée. Les grains de Jeneffe ne donnent pas cette coloration, pas plus que le charbon de bois d'ailleurs. L'existence de composés ulmiques solubles dans la potasse, la couleur de l'argile et sa consistance très friable me font admettre que le froment d'Oudoumont n'a pas été carbonisé par le feu, mais qu'il a subi une très lente altération analogue à celle que le bois éprouve au cours des siècles, lorsqu'il se transforme en lignite.

On pourrait peut-être penser que les grains de froment d'Oudoumont proviennent du terrier d'un hamster ou d'un autre animal granivore. L'état du gisement, la pureté absolue des grains, leurs caractères physiques et chimiques doivent faire écarter cette hypothèse.

(1) *Fonds de cabanes de la Hesbaye. — Jeneffe, Dommartin, Oudoumont. — Compte rendu de fouilles.* Mémoire présenté à la Société d'anthropologie de Bruxelles, le 27 juin 1910.

L'état de conservation des grains d'Oudoumont rappelle entièrement celui des grains qui ont été trouvés empâtés dans la brèche de la grotte d'Engis ⁽¹⁾.

En résumé, à Jeneffe nous avons le résidu du vannage d'une céréale; à Verlaine nous avons une provision de grains nettoyés par la main de l'homme; nous pouvons espérer la découverte, en un autre endroit, d'épis complets qui permettraient une détermination exacte de l'espèce de froment cultivé par les primitifs habitants de la Hesbaye.

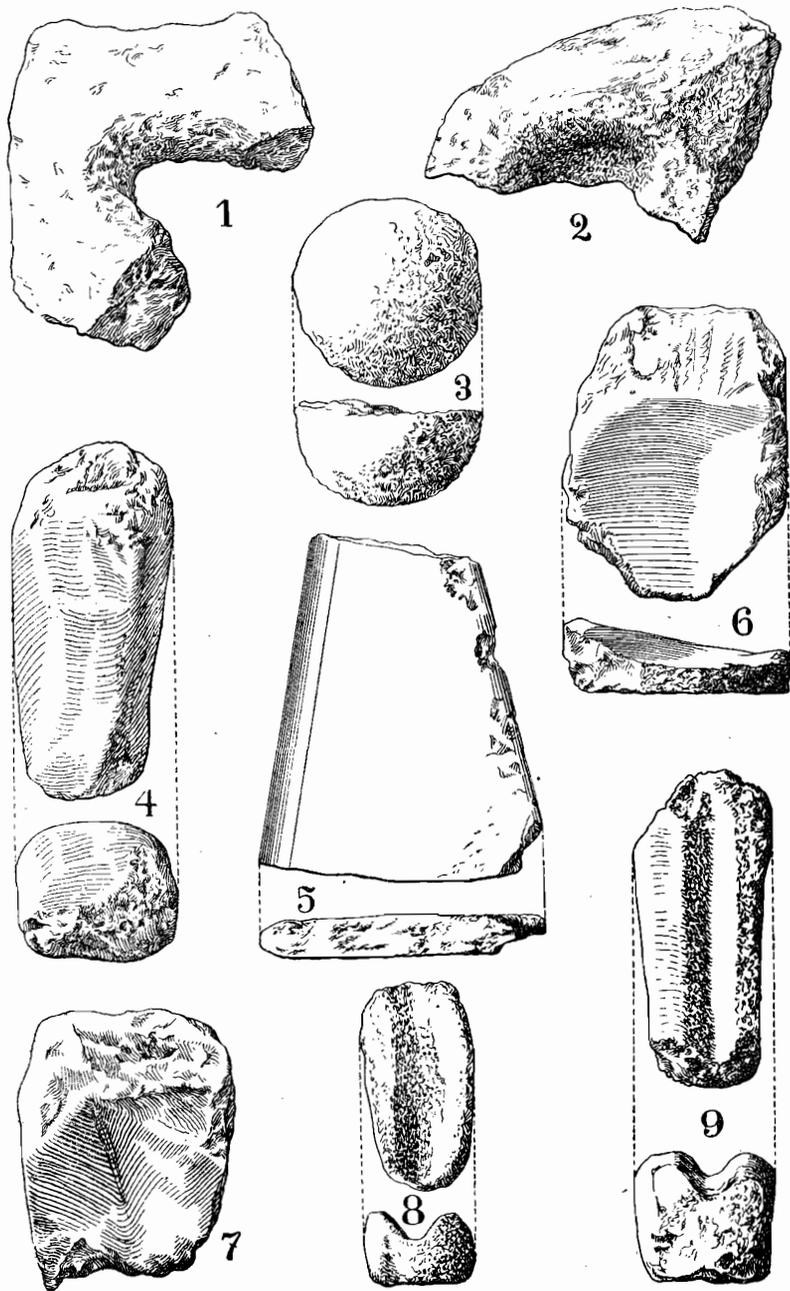
(1) Plusieurs échantillons de cette brèche sont déposés à Liège, dans les collections du Musée Curtius, section préhistorique, meuble n° 7.

PLANCHE I

EXPLICATION DE LA PLANCHE I.

1. Plaque d'arkose longue de 0^m10, d'une épaisseur variant de 0^m015 à 0^m03. Une partie de la pièce a été brisée lors de la perforation de la roche, opérée par double percussion.
Emplacement littera C. — Jeneffe.
2. Plaque du même genre, en arkose, avec commencement de perforation sur les deux faces de la roche. Longueur : 0^m10.
Jeneffe.
3. Partie d'un bloc sphéroïde en arkose, rappelant les molettes ou broyeurs ; un spécimen semblable, mais entier, provient du village des Tombes, foyer n° I. Diamètre : 0^m051.
Emplacement n° I. — Jeneffe.
4. Instrument en arkose partiellement poli, utilisé aux deux extrémités comme marteau ou pilon. Longueur : 0^m096.
Emplacement B. — Jeneffe.
5. Plaque de grès gedinnien polie sur les deux faces et sur les deux bords latéraux. Les extrémités manquent. Pièce d'une structure exceptionnelle paraissant s'être terminée en pointe. Longueur : 0^m088. Épaisseur : 0^m01.
Emplacement littera Y. — Jeneffe.
6. Polissoir ou aiguisoir en grès tendre creusé intentionnellement sur une face.
Longueur : 0^m077.
Emplacement littera B. — Jeneffe.
7. Outil en grès jaunâtre, très tendre, ayant servi à polir ou aiguiser. Longueur : 0^m072.
Emplacement littera LL. — Jeneffe.
8. Petit polissoir (?) en une espèce de grès brun rougeâtre. Longueur : 0^m053.
Jeneffe.
9. Instrument en arkose de même structure que le précédent, provenant d'Oudoumont. Longueur : 0^m085.

Au moyen d'outils à rainures du genre des n° 8 et 9, on pouvait obtenir des pièces arrondies sur le bord aussi régulièrement que le n° 5.



FONDS DE CABANES DE LA HESBAYE.

JENEFFE ET OUDOMONT. — OUTILS EN GRÈS ET ARKOSE.

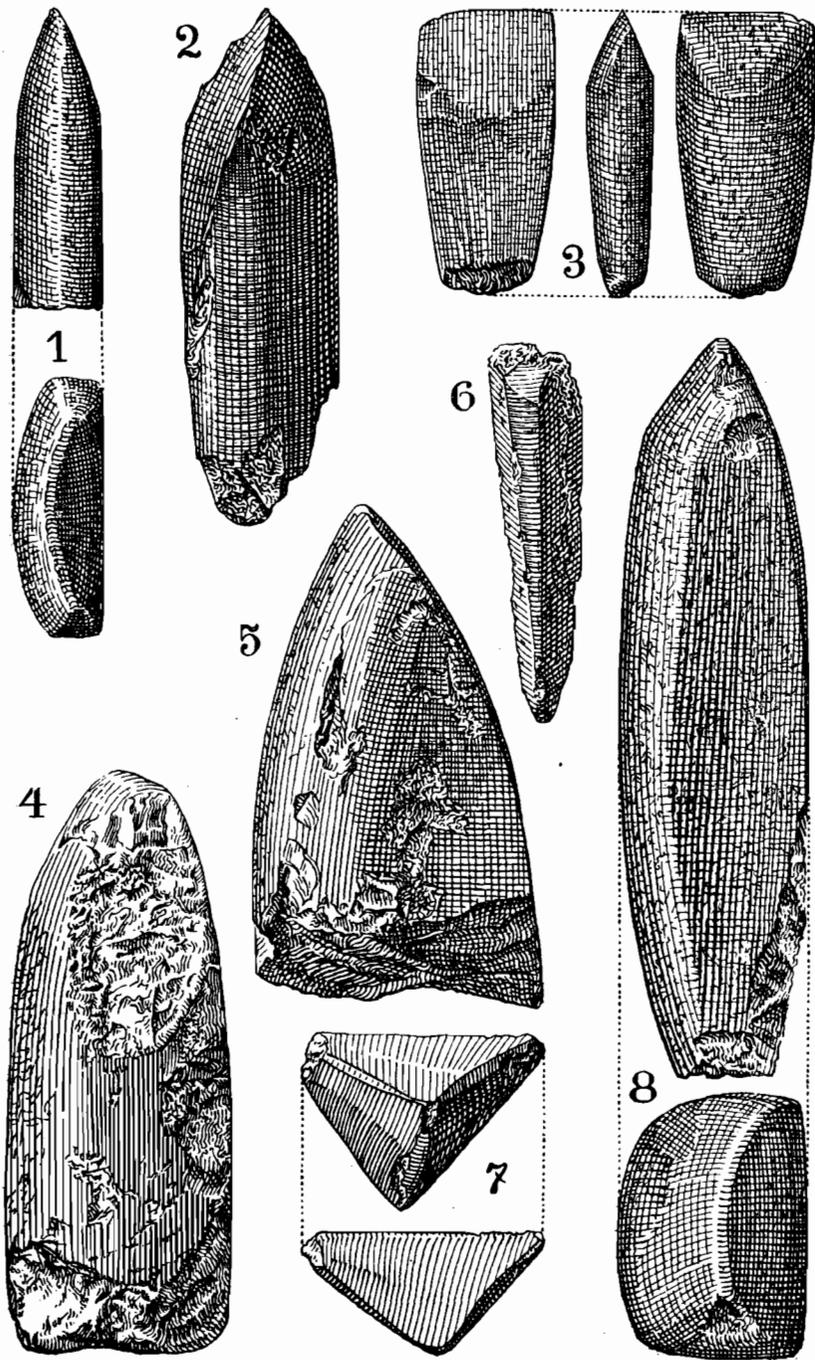
$\frac{1}{2}$ de la grandeur réelle.

PLANCHE II

EXPLICATION DE LA PLANCHE II.

1. Instrument poli en basalte grisâtre, contenant des cristaux de péridot. Tranchant biseauté. La partie inférieure manque. Largeur : 0^m033 ; poids : 0^{kg}030.
Jeneffe.
2. Tranchant d'une hache en phtanite silurien parfaitement poli et régulier.
Largeur : 0^m04 ; poids : 0^{kg}071.
Emplacement n° XIV. — Oudoumont.
3. Herminette minuscule ou ciseau (?) en une roche verdâtre métamorphique qui pourrait être originaire de l'Ardenne française. Longueur : 0^m032 ; poids : 0^{kg}011. — Cette pièce, entièrement polie, est le produit lithique le plus intéressant des fouilles de Jeneffe ; elle doit être comparée au petit outil recueilli dans le fond de cabane de la place Saint-Lambert, à Liège, et au spécimen incomplet planche III, figure 3.
4. Instrument en basalte poli sur la partie plane comme sur le dos bombé de l'outil. Polissoir à main (?). Largeur : 0^m04 ; poids : 0^{kg}179.
Jeneffe.
5. Partie supérieure d'un bel instrument en phtanite silurien, identique à l'une des pièces d'Omal reproduites figures 6 et 7.
Recueillie à la surface du sol, près du hameau, à 1 kilomètre du champ des fouilles de Dommartin.
6. Oligiste oolithique à facettes polies. Poids : 0^{kg}011.
Dommartin.
7. Curieux bloc d'oligiste plus ou moins oolithique à faces multiples et régulières parfaitement polies. Poids : 0^{kg}0095.
Emplacement n° XIV. — Oudoumont.
8. Outil poli en roche stratifiée composée de deux parties complètement différentes : l'une noirâtre, l'autre verdâtre et grenue avec fragments de grenats. Pièce intéressante par son absence intentionnelle de tranchant.
Poids : 0^{kg}154.
Emplacement n° XIV. — Oudoumont.

Les nos 1, 3 et 8 font partie de la collection Haunal-Nandrin.



FONDS DE CABANES DE LA HESBAYE.

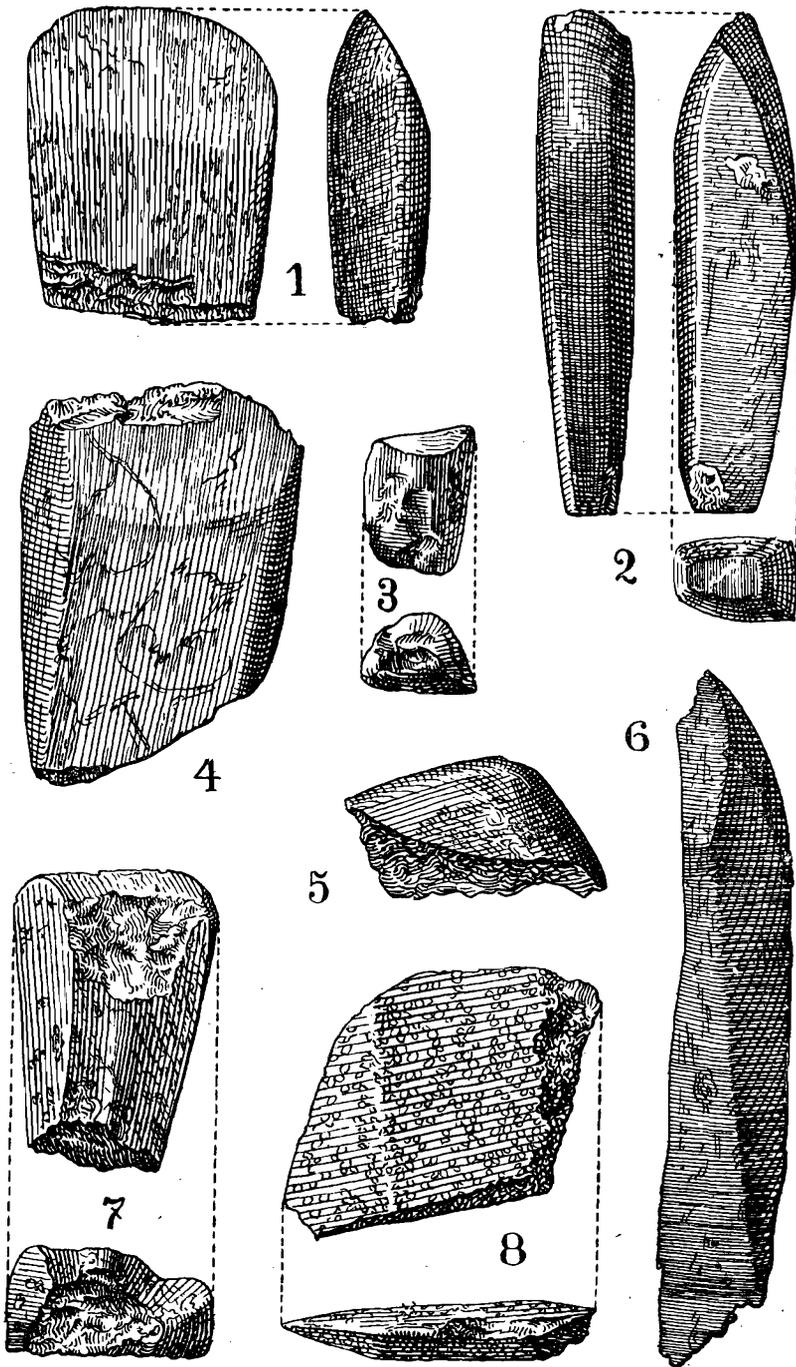
JENEFFE, DOMMARTIN, OUDOUMONT.

Grandeur réelle.

PLANCHE III

EXPLICATION DE LA PLANCHE III.

1. Instrument en roche éruptive verdâtre pouvant provenir de l'Ardenne française. L'extrémité inférieure manque. Longueur : 0^m042; poids : 0^{kg}032. Cet outil caractéristique de l'industrie dite des fonds de cabanes (comme le n° 2) a conservé intact son tranchant biseauté entièrement poli.
Emplacement n° VIII. — Jeneffe.
 2. Instrument entièrement poli en grès micacé assez tendre, dont il est difficile de préciser la destination. Lissoir plutôt que ciseau, semble-t-il. Longueur : 0^m061; poids : 0^{kg}228.
Emplacement n° I. — Oudoumont.
 3. Partie inférieure d'un ustensile analogue au précédent, en beau phanite silurien d'une pâte très fine.
Emplacement littéra V. — Jeneffe.
 4. Éclat d'instrument poli, biseauté, en roche jaunâtre psammitique de provenance locale, mais ayant un peu la couleur d'une pierre lithographique.
Jeneffe.
 5. Fragment poli d'un outil en pierre verdâtre assez tendre pouvant provenir de l'Ardenne française. On recueille des échantillons de semblable roche dans le cailloutis de la Meuse.
Jeneffe.
 6. Partie d'un instrument de grandes dimensions, poli avec soin et confectionné en une roche verdâtre sédimentaire probablement gedinnienne.
Emplacement n° V. — Jeneffe.
 7. Bloc de limonite, poli sur toutes ses faces. L'extrémité manque. Pièce à rapprocher des n°s 6 et 7 de la planche II.
Dommartin.
 8. Plaque d'oligiste oolithique relativement mince et usée sur un bord, de façon à produire un véritable tranchant.
Emplacement littéra Z. — Jeneffe.
-



FONDS DE CABANES DE LA HESBAYE.

JENEFFE, DOMMARTIN, OUDOUMONT.
Grandeur réelle.

PLANCHE IV

EXPLICATION DE LA PLANCHE IV.

1. Vue de l'emplacement des fonds de cabanes de Jeneffe, prise lors des fouilles de 1908. Au premier plan, on voit des fosses, fraîchement remblayées, de la parcelle n° 365*b* longeant le chemin creux de Limont à Noville.
 2. Vue prise lors de l'exploration d'une fosse avec petit atelier, dans la parcelle n° 372*a*. Les terres doivent être, en quelque sorte, émiettées à la main et examinées par plusieurs personnes pour donner tout leur contenu archéologique. Les tessons de poteries, extrêmement friables au moment de leur mise au jour, sont difficilement conservés intacts.
-



FIG. 1.

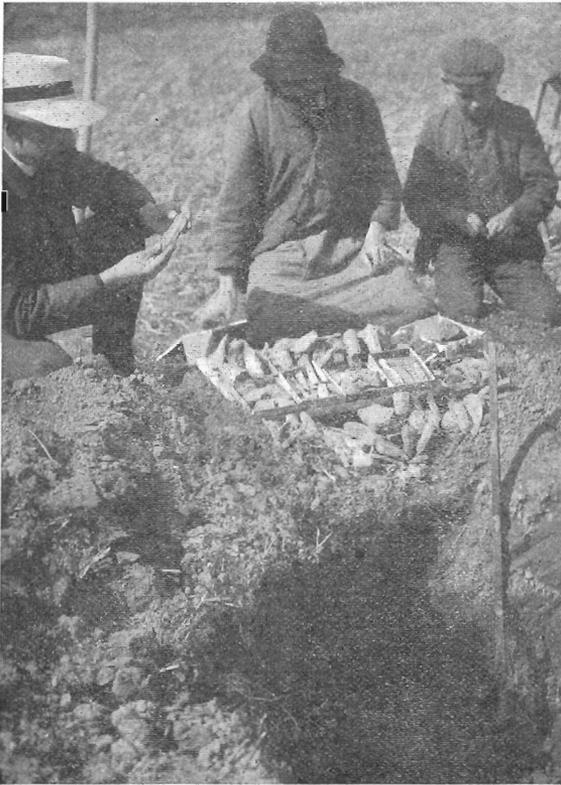


FIG. 2.

FONDS DE CABANES NÉOLITHIQUES DE LA HESBAYE.

JENEFFE.

PLANCHE V

EXPLICATION DE LA PLANCHE V.

1. Partie d'un vase à fond arrondi, devant mesurer environ 0^m12 de hauteur. Pâte jaunâtre à l'intérieur comme à l'extérieur. Double et curieuse ornementation : d'une part, ruban en relief partant du dessous d'un léger mamelon pour aboutir à l'extrême bord de la poterie ; d'autre part, séries de six, sept et cinq lignes parallèles allant de haut en bas et disposées assez irrégulièrement.

Fosse ou foyer littera *O*. — Jeneffe.

2. Partie inférieure d'une poterie noirâtre dont les multiples débris n'ont pas tous conservé la même couleur. Pour permettre la reconstitution, délicate, de cette pièce, il a fallu ajouter quelques petites parties fausses facilement reconnaissables.

La figure 9 reproduit, en le développant, le dessin ornant cette poterie recueillie en 1908.

Fosse ou foyer littera *K*. — Jeneffe.



FIG. 1.

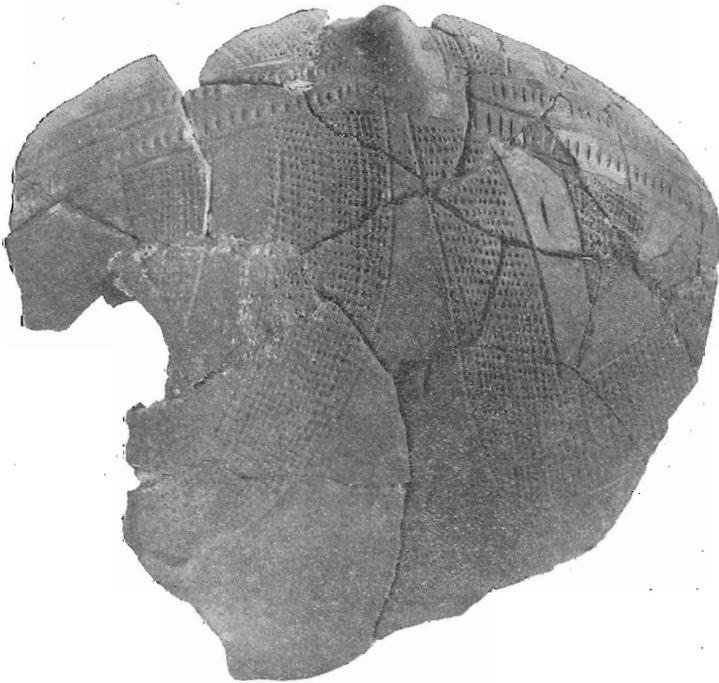


FIG. 2.

FONDS DE CABANES NÉOLITHIQUES DE LA HESBAYE.

PLANCHE VI

EXPLICATION DE LA PLANCHE VI.

1. Partie d'un vase en terre noire, à léger mamelon transpercé. Cette pièce, formée de nombreux fragments, a été reconstituée dans toute sa vérité archéologique.

Fosse ou foyer littera P. — Jeneffe.

Deux tiers de la grandeur réelle.

2. Moitié du corps d'un vase en pâte noire mesurant 0^m20 de diamètre. La partie supérieure devait être surmontée d'un goulot. Cette pièce extraordinaire a été reconstituée avec toute la précision voulue, ce qui a permis le développement du dessin figure 10, dont les détails constituent le plus curieux produit du genre recueilli jusqu'à ce jour en Hesbaye.

Fosse ou foyer littera P. — Jeneffe.



FIG. 1.



FIG. 2.

FONDS DE CABANES NÉOLITHIQUES DE LA HESBAYE.
TOME XXIX.

PLANCHE VII

EXPLICATION DE LA PLANCHE VII.

1. Agglomération d'Oudoumont, vue prise du plateau. Les flèches blanches indiquent les fonds de cabanes remblayés et encore visibles sur la photographie, notamment l'emplacement n° XVII, dit *fosse aux grains*. Les fonds de cabanes de Dommartin, renseignés au plan (fig 12), se trouvaient dans des champs cultivés de même apparence que ceux d'Oudoumont.
 2. Vue de l'extrémité de l'agglomération d'Oudoumont, prise vers le ruisseau appelé Yerne. Dans les arbres, le château d'Oudoumont et des étangs.
-

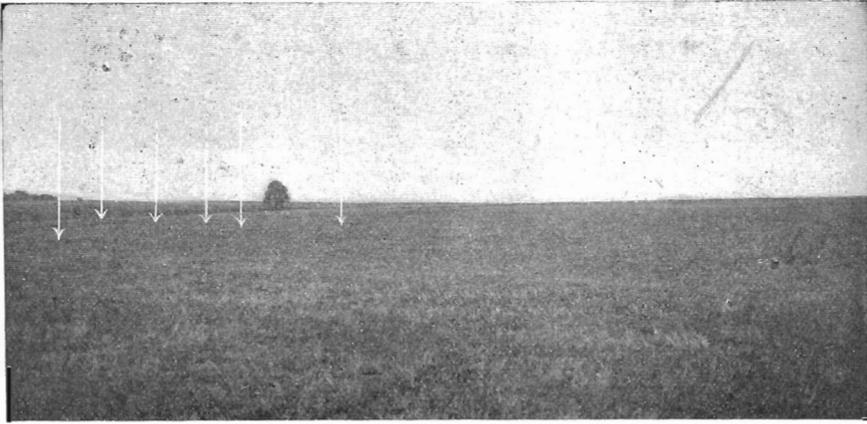


FIG. 1.



FIG. 2.

FONDS DE CABANES NÉOLITHIQUES DE LA HESBAYE.
OUDOUMONT, COMMUNE DE VERLAINE.

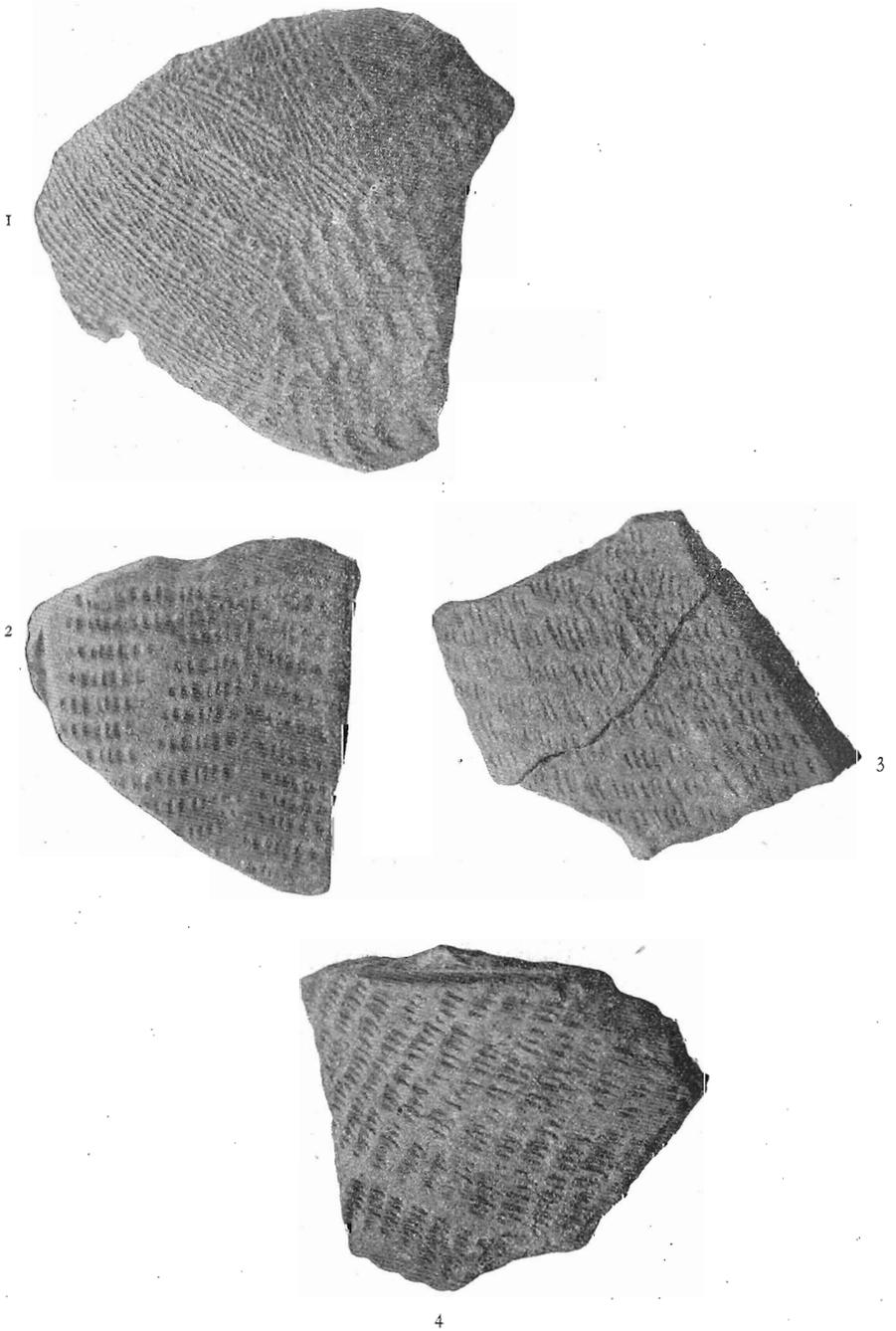
Clichés de M. le chevalier Jules de Laminne.

PLANCHES VIII ET IX

EXPLICATION DE LA PLANCHE VIII.

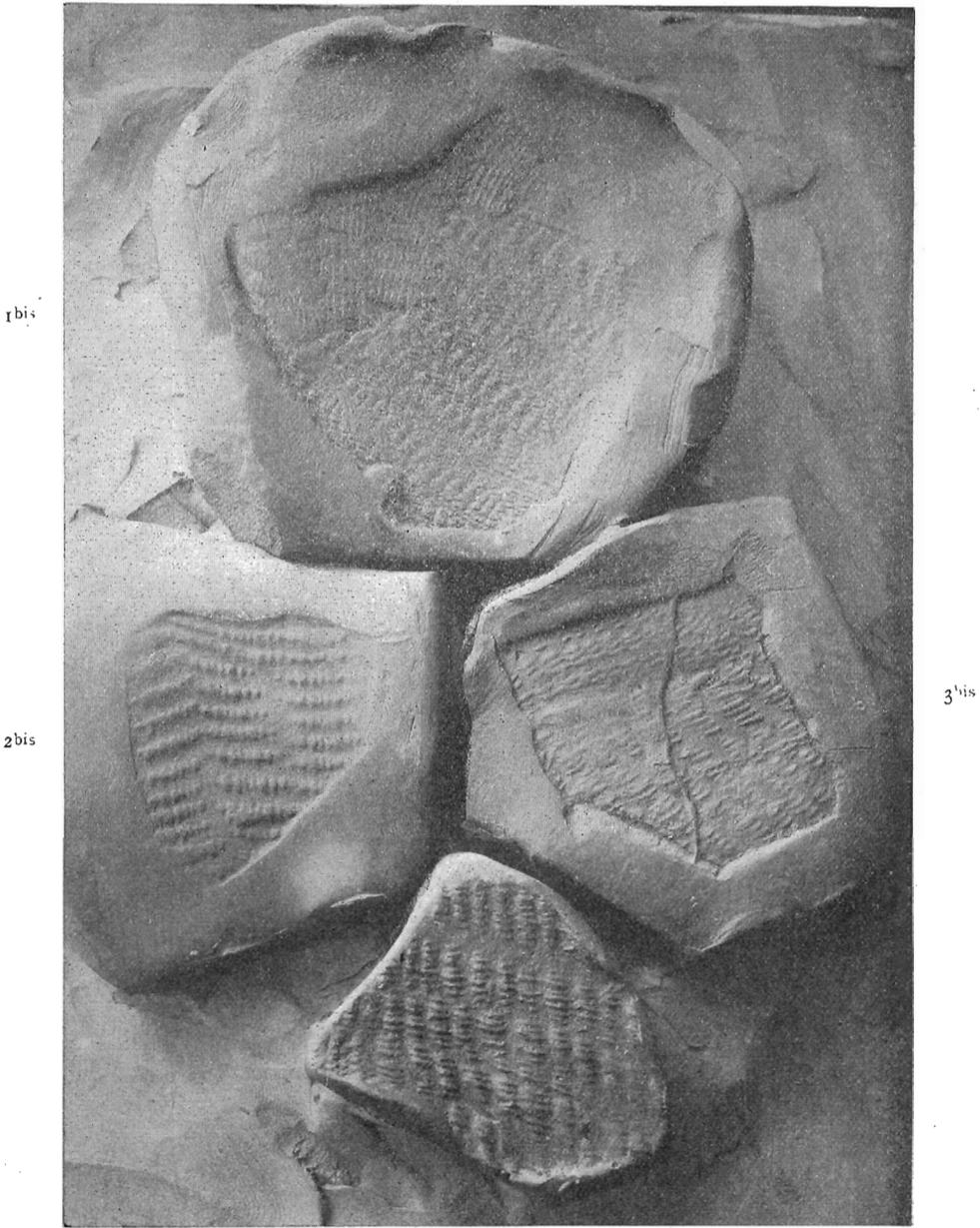
1. Ce tesson constitue un document mémorable par suite des études et constatations auxquelles il a donné et pourra encore donner lieu. Il provient de l'agglomération de Jeneffe, parcelle 371a, emplacement n° II, et a été recueilli par Marcel De Puydt lui-même, au milieu d'autres poteries, de telle façon que son caractère néolithique est indiscutable. Il ne peut être question d'objet perdu d'âge postérieur. Son décor serait produit par l'impression d'une étoffe (Wilke) plutôt que par l'impression d'un réseau de vannerie (Déchelette).
2. Tesson à dessin plus simple que le précédent et formé par l'empreinte en creux, sur la terre molle, d'un objet tressé, réseau de vannerie, d'après Déchelette et les auteurs des présentes.
3. Décor à rapprocher du n° 4, montrant également l'empreinte d'un ustensile de vannerie ou d'un objet tressé. Un tesson analogue figure parmi les produits des fonds de cabanes de Latinne, dans la collection Marcel De Puydt.
4. Tesson du même genre. L'empreinte provient d'un tissu dont le Prof^r Lelarge a donné la technique.

La planche IX donne les contre-empreintes des pièces reproduites planche VIII.



JENEFFE. — TESSONS ORNÉS D'EMPREINTES DE TISSUS.

Grandeur réelle.



JENEFFE. — EMPREINTES EN CIRE DES TESSONS REPRODUITS PL. VIII.
Grandeur réelle.